

VENDEE



LA ROCHE SUR YON



AMICALE APY YONNAISE

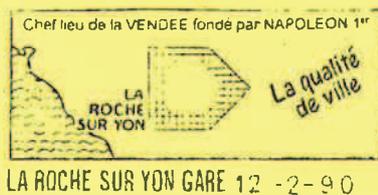


PHILATELIQUE



BULLETIN TRIMESTRIEL

DE PHILATELIE ET D'HISTOIRE POSTALE



L'entrée de la Direction Départementale de la Poste
rue de la Marne à La Roche-sur-Yon

1990

N° 49

AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

SIÈGE SOCIAL : 20, RUE MARÉCHAL FOCH, 85000 LA ROCHE SUR YON

CE QU'ELLE EST :

Fondée en 1943, l'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE, fédérée sous le N° 234 - XV compte 100 adhérents et 40 jeunes.

M. A. DUPOND occupe la charge de **PRESIDENT.**

CE QU'ELLE OFFRE :

- . des réunions mensuelles
- . le service de la revue fédérale "PHILATELIE FRANCAISE" gratuitement et à domicile.
- . un service d'échanges au moyen de circulations à domicile.
- . un service de nouveautés France et Monaco (tous les deux absolument gratuits).
- . un BULLETIN TRIMESTRIEL dont vous avez un exemplaire sous les yeux.

- . une bibliothèque
- . du matériel à prix réduit.
- des informations en tous genres.

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

140 F. C.C.P. 2898.26 M NANTES.

LES REUNIONS

Les adultes se réunissent une fois par mois, en principe le 1er Jeudi du mois à 20 H 30 à la Cité Bretagne, Boulevard des Etats-Unis, dans les locaux du club du 3ème âge. A titre d'essai, adultes et jeunes sont invités à une réunion commune le 1er Dimanche du mois à 10 H 30. Les jeunes se réunissent également à la Cité Bretagne le Dimanche à 10 H 30.

CALENDRIER DES REUNIONS

<u>Adultes</u>	<u>Adultes et Jeunes</u>	<u>Jeunes</u>
1er Mars	4 Mars	4 et 18 Mars
5 Avril	8 Avril	8 et 22 Avril
3 Mai	6 Mai	6 et 20 Mai
28 Juin	10 Juin	10 et 24 Juin
	8 Juillet	8 Juillet
6 Septembre	9 Septembre	9 et 23 Septembre
4 Octobre	7 Octobre	7 et 21 Octobre
8 Novembre	4 Novembre	4 et 18 Novembre
Dimanche 9 Décembre à 9 H. 30 Assemblée Générale	2 Décembre	2 et 16 Décembre

Dates des Principales Manifestations en rapport avec les activités de l'A.P.Y. :

- 17 et 18 Mars** - Journée du Timbre, aux Herbiers (Lavoir)
- 21 et 22 Avril** - Congrès et Exposition Régionale, à Poitiers
- 2 au 4 Juin** - Congrès Fédéral et Exposition Nationale, à Villefranche en Beaujolais (ex. Villefranche sur-Saône)

BULLETIN DE L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE

NUMERO 49

DECEMBRE 1990

SOMMAIRE

1	Sommaire	
2	Le mot du Président	A. DUPOND
3 - 8	La Vie de l'Amicale	-
9 - 11	Philatélie Vendéenne	MOREAU-DELMARRE
12	Un vendéen "philatélisté" : QUOY	
13 - 22	Les Exprès	G. DESARNAUD
23 - 37	La Sibérie et le Transsibérien	M. BONNET
38	...La peau de l'ours	R. CARSAC
39 - 50	Le cachet "RETOUR A L'ENVOYEUR" numéroté utilisé en Vendée.	M. BRUNO
51 - 54	Une journée à Versailles (19.IX.1783)	E. MOREAU
55 - 58	Les différentes variétés (suite)	E. MOREAU

Directeur de la Publication Amédée DUPOND
Impression des taxtes : A.T.A.C.
Impression des pages publicitaires :
Imprimerie Jauffrit Le Poiré-sur-Vie.

UN NOUVEAU RECEVEUR A LA RECETTE PRINCIPALE DE LA ROCHE

Monsieur CELIN, nous ayant quittés pour retrouver sa Bretagne natale, a été remplacé par Madame Noëlle DUVERNOIS, ex-inspecteur principal à l'Imprimerie des Timbres-Poste à Périgueux.

Nous lui souhaitons un heureux séjour dans notre ville.

Une information de dernière minute...

On dit que LA FLAMME OLYMPIQUE sera de passage dans notre ville le 21 novembre 1991, allant de La Rochelle à Nantes.

LE MOT DU PRESIDENT

Cette année 1990 s'achève déjà et nous en sommes à notre Assemblée Générale.

Nos activités traditionnelles marchent bien, les réunions, du moins celles du jeudi voient malheureusement trop peu d'amicalistes et pourtant : 1989 a vu un exposé ou projection par mois, 1990 en a eu un peu moins mais deux ou trois très pointues et le nombre des présents ne s'est pas amélioré.

Les réunions du dimanche ne voient toujours pas arriver ceux et celles qui les ont demandées !

En un mois, trois expos de qualité ont eu lieu dans notre région : LUCON (Congrès GPCO), LA BRUFFIERE et GORGES. Mais nous n'y avons vu que trop peu d'Apystes !

Le prochain succès de la Rencontre des Collectionneurs ne doit pas nous cacher que beaucoup reste à faire dans une ville comme La ROCHE/YON mais ne sachant plus quoi, vous ne trouverez pas étonnant que je vous en laisse le soin.

AMEDEE

LA VIE DE L'AMICALE

E. MOREAU

NECROLOGIE

Nous avons appris tardivement le décès survenu en mai, de Madame BENINI, épouse de notre collègue de Menton.

Est-il trop tard pour exprimer nos plus vives condoléances à Monsieur BENINI ? Nous nous associons à sa peine et comprenons le vide laissé à son foyer par la disparition de sa femme.

Nous déplorons aussi le décès de Madame BELLEIL, mère de notre collègue et membre du Conseil. Les obsèques ont eu lieu le 21 novembre.

Que l'ami Claude trouve ici l'expression de nos condoléances et de notre sympathie.

SUCCESSIONS AUX EXAMENS

Nous n'avons également pas mentionné, faute de la savoir, le succès au baccalauréat de Vincent BUTREAU, auteur d'une bonne collection sur la Révolution française.

N'oubliez pas

9^e GRANDE RENCONTRE des COLLECTIONNEURS

ORGANISEE PAR L'AMICALE PHILATELIQUE YONNAISE
AVEC LE CONCOURS DE LA MUNICIPALITE

DIMANCHE 13 JANVIER 1991

DOCUMENTS PHILATÉLIQUES Revue trimestrielle de l'Académie de Philatélie

Depuis plus de 30 ans, Documents Philatéliques publie des études originales de PHILATÉLIE, de MARCOPHILIE et d'HISTOIRE POSTALE.

Revue largement illustrée, sous la signature d'auteurs particulièrement qualifiés, Documents Philatéliques est une source incomparable de documentation et de références.

Le sommaire des 118 premiers numéros peut être obtenu en écrivant à :

DOCUMENTS PHILATÉLIQUES - Revue de l'Académie de Philatélie
7, Avenue Beaucour - 75008 PARIS

et en joignant 7F en timbres-poste.

Année 1989 : n° 119 à 122 - 180 F ■ Année 1990 : n° 123 à 126 - 190 F.

Anciens numéros disponibles sur demande.

Règlements à l'Académie de Philatélie, C.C.P. 1436 63 L PARIS.

LA CONFERENCE DE Mr. Jacques PORCHER

Le jeudi 4 octobre, l'Amicale recevait pour sa réunion mensuelle la visite de Mr. Porcher, président de l'Amicale Philatélique de Nantes, membre correspondant de l'Académie de Philatélie, éminent spécialiste des premières émissions de France.

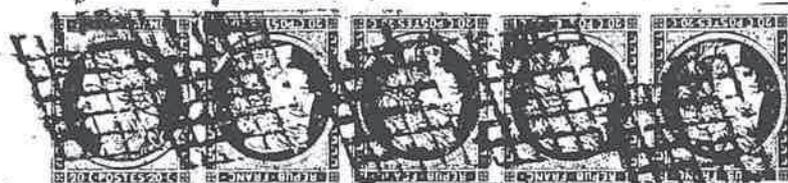


Il venait nous parler des Napoléon et Cérés, de leur création, de leur utilisation, de leurs oblitérations diverses.

A l'appui de ces dires, Mr. Porcher nous a montré une splendide série de diapositives, avec des pièces toutes plus belles et plus rares les unes que les autres, commentées clairement et simplement

Merci Mr. Porcher, de vous être déplacé. Votre exposé nous a appris -ou rappelé- une foule de détails et nos yeux se sont régalés.

A bientôt peut-être.



oblitération
grille
normale

Tête Bêche
sur bande de
5 x 20 c
3ème échelon
de poids
(plus de 100g)

Monsieur

Monsieur Morin, avocat

à la tour de Carnation et au coin de Stas

Rue Du Bac 33 ou 34



L'erreur du
31 décembre
et
1er jour du
Timbre 20 c

Monsieur Louis Marie Notaris

à Amour

ILS ONT BIEN MERITE DE L'AMICALE

"Ils", ce sont tous ces amicalistes qui se distinguent sur tous les fronts,
- en exposant aux feux de la critique des collections montées avec amour et qui obtiennent de belles récompenses,

- en consacrant de longues journées à des recherches fastidieuses pour rédiger des notes savantes, parfois sous-estimées sur le moment mais qui seront des "classiques" après-demain.

- en se dévouant plus ou moins, parfois obscurément, au service des amicalistes.

Eux et leurs travaux méritent d'être mieux connus, des sociétaires comme des collègues de l'extérieur.

La Commission des Publications de l'Amicale a décidé tout récemment de consacrer quelques pages du Bulletin, dans chaque numéro, à l'une ou l'autre de ces figures marquantes. Cette livraison présente nos deux lauréats de l'exposition régionale de Luçon du 11 novembre. Les bulletins suivants permettront de mettre en valeur les auteurs de travaux ou performances encore récentes et que nous n'avons pas oubliés.

Et que vive vraiment l'Amicale.

E.M.



Samuel CHAMPION, de FOUGERE, a réussi un exploit assez remarquable : Un an après s'être intéressé à la philatélie, il a décroché une médaille d'argent en régionale pour une collection sur la PREMIERE GUERRE MONDIALE.

Tant d'autres pensent que c'est impossible ! surtout que Samuel habite à FOUGERE et n'a pas de contacts fréquents avec le Club.

Il a donc paru intéressant de poser quelques questions à ce lycéen qui vient d'entrer en classe de seconde.

Q.- Pourquoi as-tu choisi de présenter la PREMIERE GUERRE MONDIALE ?

R.- Je m'intéresse beaucoup à l'histoire et nous avons étudié cette période en 3ème. La Marne, Verdun... évoquent beaucoup de souvenirs et nous fêtons toujours l'Armistice du 11 novembre 1918. Ces événements ne sont pas si loin de nous et il existe beaucoup de documents les concernant.

Q.- As-tu rencontré des difficultés sérieuses ?

R.- Non, mes parents m'ont aidé à acheter quelques pièces et, pour le montage, j'ai écouté et suivi les conseils que l'on m'a donnés.

Q.- Quel intérêt représente pour toi cette collection ?

R.- Avant tout un intérêt historique. Elle m'oblige à faire des recherches et j'aime ça.

Q.- Tes ambitions philatéliques pour l'avenir ?

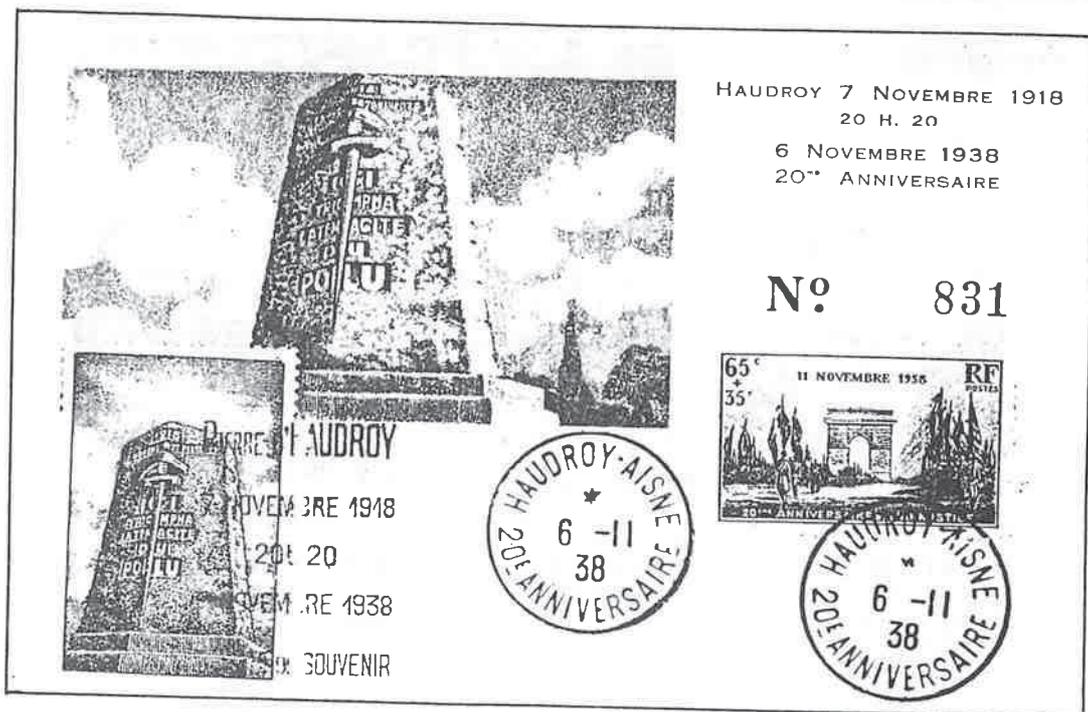
R.- Améliorer ma collection et, si c'est possible, pouvoir la présenter à des échelons plus élevés.

- Q.- Y a-t-il des pièces que tu souhaiterais posséder ?
 R.- Oui, beaucoup. Des documents : l'apport de l'Empire dans la guerre; un entier postal de Vimy (ayant circulé), des documents illustrant les dévastations dans le nord de la France, mais aussi l'occupation belge et française en Allemagne etc...
 Q.- et ce que tu souhaiterais le plus ?
 R.- un cachet ambulant de mobilisation.

Bravo Samuel. Continue !



Un document banal à l'époque, mais chargé de Vie : la lettre d'un prisonnier de guerre français à ZWICKAU (Silésie) et ses cachets de censure.



HAUDROY : Première rencontre avec les allemands venus solliciter un arrêt des hostilités.



Notre dévoué secrétaire, le Père CHASSERIEAU a obtenu, pour sa première présentation en concours, une valeureuse médaille d'argent.

Nos vives félicitations pour ce coup de maître qui appelle d'autres succès.

Nous avons cru bon, à cette occasion, de lui poser quelques questions et de lui demander de nous montrer de jolies pièces de sa collection.

- *Monsieur Chasserieau, comment vous est venue l'idée d'étudier l'Ancien Testament ?*

- Vous savez que je suis prêtre et donc que j'ai une formation biblique assez poussée, avec naturellement de bonnes notions de grec et d'hébreu. Pour faire une bonne étude thématique, cela me facilitait bien les choses.

Mais je veux préciser que je n'ai pas fait là une étude de type religieux. Je n'ai pas envisagé l'Ancien Testament comme annonce du Christianisme, ni comme un prélude à l'histoire actuelle des Juifs revenus s'installer en Palestine. Mon étude n'est ni juive, ni chrétienne, elle est d'ordre historique et culturel. Et par là, elle doit intéresser tout homme quelque peu cultivé. Qui n'a entendu parler d'Adam et Eve, du Déluge, de Moïse, etc..? La Bible est le livre le plus lu dans le monde. On en édite chaque année plus de 10 millions d'exemplaires.

De fait, j'ai observé avec une certaine satisfaction que les pages exposées étaient très regardées. Les gens se trouvaient là en milieu connu.

- *N'éprouvez-vous pas de sérieuses difficultés à travailler ce thème très vaste par le sujet, mais qui ne doit pas donner lieu à des multitudes de timbres ?*

- D'abord je me limite strictement à l'Ancien Testament. Pas question donc des timbres de Noël, entre autres, qui nous inondent chaque année.

Quant aux timbres, on puise à deux sources principales. La première concerne les reproductions d'oeuvres d'art: Michel-Ange, Raphaël, Chagall, etc... On en trouve dans tous les pays, pour célébrer des anniversaires, ou faire connaître des musées. Evidemment les émirats du Golfe se signalent par l'abondance de leurs timbres. Mais je leur accorde une certaine tolérance, étant donné que les personnages que je présente mythiques ou historiques, sont issus de leur sol. La France célèbre bien Napoléon, les émirats ont bien le droit de célébrer leur compatriote, Adam!...

L'état d'Israël a édité aussi de très beaux timbres, surtout en particulier à chaque nouvel an juif.

On ne trouve pas beaucoup de timbres français sur ce sujet. Laïcité oblige! Mais il est amusant de trouver sous le régime très athée de Lénine des timbres représentant un monument dont le socle porte un texte du Prophète Isaïe.

- *Vous nous avez montré pour cette première participation un excellent texte thématique et vous avez décroché en régionale une médaille d'argent, quels sont vos projets ?*

Eh bien, je continue. Les critiques de jurys me servent d'excitant pour perfectionner mon travail. La très grosse difficulté est de trouver d'autres pièces que les timbres. Mais en cherchant, on trouve. Et puis, j'ai d'autres thèmes plus durs en chantier. Pour moi, l'Ancien Testament, c'était une promenade.

Les premiers timbres de l'Etat d'Israël
(entre le 1er et le 15 mai 1948)
portent simplement la mention:

"Doar Ivrit - poste hébraïque"



Les dirigeants n'avaient pu se mettre
d'accord sur le nom du nouvel Etat.



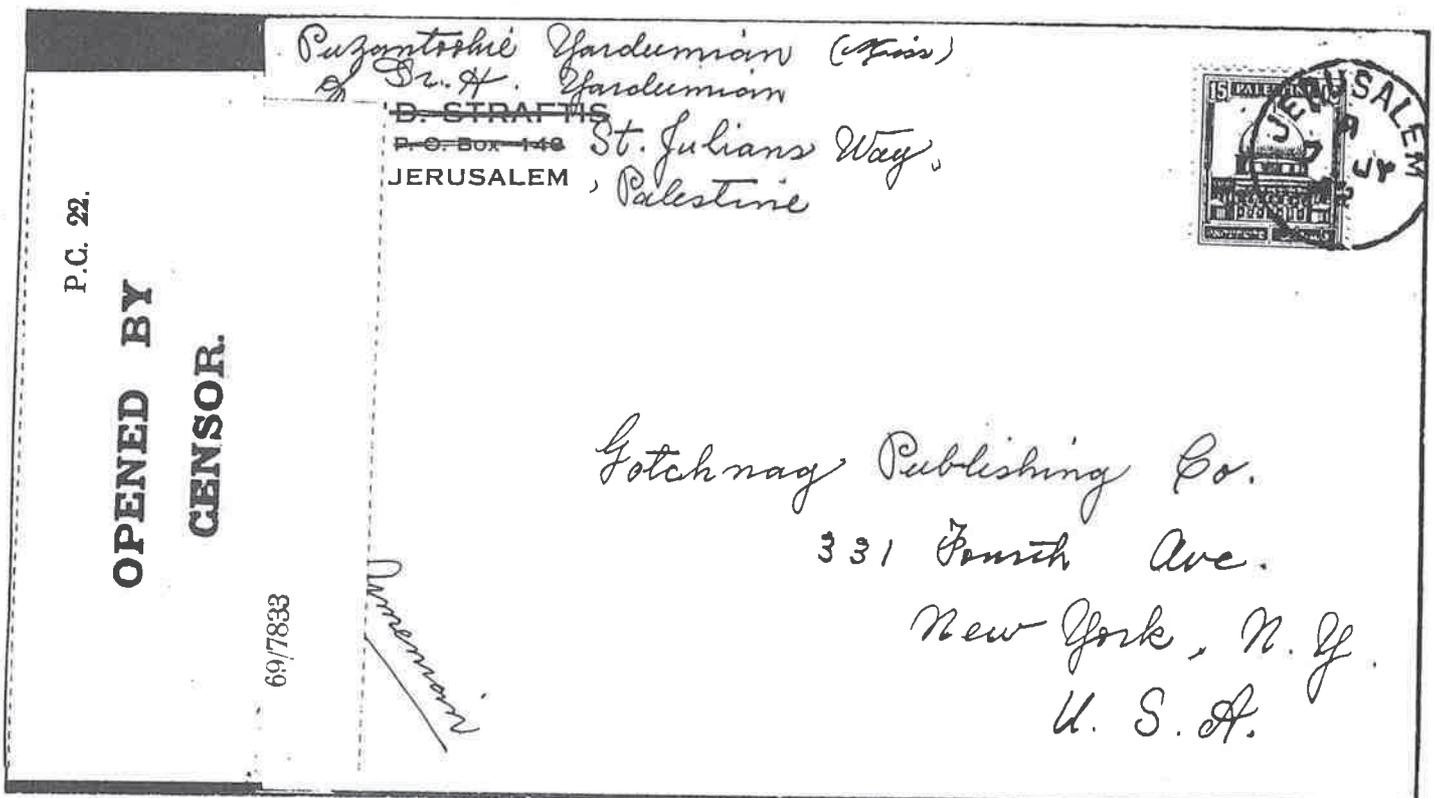
1948 : l'Etat s'appelera ISRAEL



"Changeons les glaives en socs"
dit ce timbre russe



Avec Noé,
tout ce qui vit,
deux par deux.



Oblitération du bureau français de Jérusalem, en 1942. Document insolite !

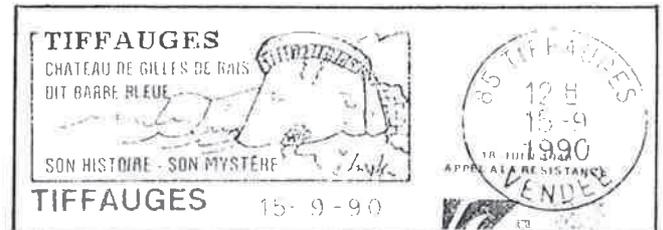
L'HISTOIRE POSTALE DE LA VENDEE

E. MOREAU

FLAMME DE TIFFAUGES (permanente pour 2 ans)

Le 15 septembre, une flamme d'oblitération, dessinée par Mr. Pasquier, était utilisée pour la première fois dans cette localité rendue célèbre par Barbe-Bleue.

La flamme représente une vue partielle du château-fort de Gilles de Retz, avec au premier plan la tour du Vidame et au second plan la tour Ronde.



FLAMME TEMPORAIRE DE SAINT-HILAIRE-de-LOULAY



Par suite d'un lapsus calami, le bulletin n° 48 parlait d'une flamme permanente. Il s'agissait bien sûr d'une temporaire destinée à faire connaître la fête du Cheval et de l'Attelage, les 22 et 23 septembre 1990.

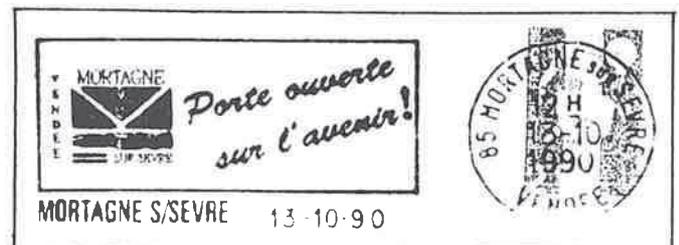
Cette flamme sortie le 29 juin a été retirée le 22 septembre. Comme prévu.

A MORTAGNE-SUR-SEVRE

Mortagne "PORTE OUVERTE SUR L'AVENIR"

La flamme permanente a été mise en service le 13 octobre.

Le Logo (forcément en noir et blanc) ne donne qu'une idée bien imparfaite de ce qu'il veut exprimer. Les habitants de Mortagne le voit chaque jour en couleurs.



La flamme reproduit - en noir bien sûr - le logo de Mortagne qui s'orne de 4 ou 5 couleurs différentes.

Il veut porter les idées fortes suivantes :

- patrimoine préservé et mis en valeur
- harmonie des composantes de la ville
- dynamisme des formes
- croisement des grands axes de circulation
- évocation du BOCAGE et surtout de la RIVIERE
- couleurs gaies et fraîches (eau et verdure)

Mortagne veut ainsi allier tradition et modernité, mais pour le faire comprendre une "charte de lecture" n'est pas inutile, n'est-ce-pas ?

FLAMME TEMPORAIRE A ST JEAN-de-MONTS



La flamme annoncée dans le numéro précédent pour le 41ème Congrès CFDT-PTT (28 au 30 novembre) est sortie le 15 octobre et sera utilisée vraisemblablement jusqu'au 30 novembre.

FLAMME TEMPORAIRE DE FONTENAY

La flamme de Gaule, oeuvre de notre ami et collaborateur Gérard Delmarre, a été mise en service le 24 octobre.

Elle a été utilisée jusqu'au 24 novembre dernier jour ouvrable consacré à l'exposition Charles de Gaule.



Le jeudi 22 novembre un Bureau temporaire a fonctionné à l'Hôtel de Ville de Fontenay dans le cadre de l'exposition Charles de Gaule.

CONGRES REGIONAL DU G.P.C.O. A LUCON

Les 10 et 11 novembre se tenait à la base de loisirs des Guifettes l'exposition Régionale et le Congrès du G.P.C.O.

Un bureau temporaire a fonctionné le samedi 10 novembre avec une oblitération illustrée; le Congrès s'est réuni le dimanche 11 novembre.



FLAMME ATTENDUE A BELLEVILLE S/ VIE



La flamme reproduite dans le numéro précédent n'est pas encore sortie. On parle du 15 décembre pour sa mise en service.

FLAMME PERMANENTE DES SABLES

Le graphisme de la flamme de l'Institut de Thalassothérapie a été repris par la mairie pour une E.M.A. (Empreinte de machine à affranchir).



LES NOUVEAUX RECOMMANDES

Depuis le 15 octobre 1990, dans la plupart des cas, les envois recommandés ne comportent plus, au recto, aucune marque postale. Seule la bande de couleur jaune portant la mention "RECOMMANDE" constituée par l'extrémité droite de la dernière formule du document maintenant en usage, montre qu'il s'agit d'un pli postal.

Toutes les indications de date, d'origine, de prix et la nature de l'objet sont indiquées, autant que besoin, sur chacun des feuillets et ne sont plus répétées sur le pli ou le colis. A noter que le "récépissé" remis à l'expéditeur est dénommé maintenant "preuve de dépôt".

LA POSTE

ENVOI D'UN OBJET RECOMMANDE
SANS AVIS DE RECEPTION
LS 0791 4666 OFR

LS 0791 4666 OFR

PREUVE DE DISTRIBUTION
AVIS DE PASSAGE
PREUVE DE DEPOT
RECOMMANDE

TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3 DESTINATAIRE LETTRE COLIS

Cadre réservé au service

Présentation le			
Distribution le			
Signature du destinataire			
Date	Prix	Cotisation Remboursement	Nature de l'objet

UTILISER UN STYLO A BILLE / APPUYER PORTEMENT

La liasse complète (réduction 7/10) telle qu'elle se présente à l'utilisateur et qu'elle est, après avoir été renseignée, collée au verso de l'envoi.

LA POSTE

LA 0130 8941 OFR

PREUVE DE DEPOT
D'UN OBJET RECOMMANDE
AVEC AVIS DE RECEPTION

TAUX DE RECOMMANDATION R1 R2 R3 DESTINATAIRE LETTRE COLIS

CONSERVEZ CE FEUILLET, IL SERA NECESSAIRE EN CAS DE RECLAMATION.

LE CAS ECHÉANT, VOUS POUVEZ FAIRE UNE RECLAMATION DANS N'IMPORTE QUEL BUREAU DE POSTE.

FONTENAY LE COMTE 85200

Date	Prix	Cotisation Remboursement	Nature de l'objet
16/10/90	26.20		L.L.

"Preuve de dépôt" d'une lettre recommandée postée le 2ème jour de la mise en service du nouveau procédé

A l'arrivée, il n'est plus apposé de timbre à date sur les recommandés, les étiquettes gommées continuent toutefois à être utilisées pour les envois "Colissimo".

Cependant, au cas où une liasse aurait été collée préalablement au dépôt, ou en cas de formulaire froissé ne pouvant plus être traité par l'ordinateur, une vignette est éditée et l'imprimé est complété manuellement. Il en est de même dans tous les cas où le guichet est équipé d'une imprimante inadaptée ainsi, naturellement, que dans les bureaux non informatisés où, le cas échéant, l'affranchissement est effectué avec des...timbres-poste... cela peut donc encore arriver. De plus, le philatéliste ainsi que l'utilisateur d'une machine à affranchir peuvent continuer à procéder comme par le passé, c'est à dire préaffranchir leurs envois recommandés avec des vignettes postales ou avec une empreinte de sa machine.

Gérard Delmarre

UN VENDEEN "PHILATELISF"

Jean René QUOY

Il est tellement rare qu'un citoyen vendéen connaisse les honneurs du timbre qu'il serait regrettable de passer ce fait sous silence.

Seuls jusqu'ici Georges CLEMENCEAU et Jean de LATTRE de TASSIGNY ont été glorifiés en philatélie. Il en existe désormais un troisième, moins illustre sans doute et même parfaitement inconnu de l'immense majorité des français.

Jean René Constant QUOY est né à MAILLE (Vendée) le 10 novembre 1790. Peut-être en raison des événements de l'époque, ses parents émigrèrent très vite à Saint Jean de Liversay, tout près de La Rochelle.

Il devient docteur en médecine dans les services de santé militaire, professeur d'anatomie, mais passionné de botanique, il se consacre à cette dernière science et effectue des missions scientifiques avec Freycinet et Dumont d'Urville.

La faune lui est également familière; commandeur de la légion d'honneur, il est membre de l'Institut des Sciences, et aussi du MUSEUM, tout en étant inspecteur général du Service de Santé de la Marine.

Il laissera son nom à un mammifère phalanger d'Australie et à un coquillage de Nouvelle-Guinée.

Quoy meurt le 4 juillet 1869 à Saint Jean de Liversay.

Les T.A.A.F. lui ont consacré un joli timbre, gravé par Becquet. On y voit le portrait de Jean René QUOY ainsi que le dessin du coquillage qui porte son nom.

Une manifestation philatélique a été organisée en l'honneur de Jean-René QUOY, le 7 juillet 1990 à St Jean de Liversay (17) pour le 2ème centenaire de sa naissance. Un cachet illustré (reproduit ci-dessus) a été utilisé à cette occasion.

E.M.

d'après une note rédigée par Mr. Guy COUDREAU



Jean René Constant QUOY
Médecin Navigateur Naturaliste
(1790-1869)

Express Service

Jean-Claude VEZIN

118, rue P. Brossolette

LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.01.32

Dépannage GAZ chaudières toutes puissances
Contrat d'entretien individuel ou collectif



Station Technique départementale agréée

 leblanc
saunierduval

HARPHIL

PHILATÉLIE - MINÉRAUX
CARTOPHILIE
NUMISMATIE

D. HARJANI

17, Rue Thiers - 17000 LA ROCHELLE

Tél. 46.41.05.14

Antiquités

Face B.N.P.

L. BARBOTEAU

Anciennement Marionneau

- entrée libre -

- Achat - Vente - Estimations
- Grand Choix de Meubles Régionaux
- restauration de meubles - bibelots

8 rue M^l Foch 85000 La Roche sur Yon Tél. 51.37.09.91

3 Plans d'Épargne Populaire

P.E.P

ECUREUIL

DES RENDEMENTS GARANTIS
DES TAUX ÉLEVÉS

Caisse
d'Épargne
Ecureuil  L'AMI FINANCIER

Spécialiste de l'Épargne défiscalisée

 — 5 AGENCES — 

Centre Ville - 6 rue Allende

Tél. 51 37 30 60

78, rue Jacques Cartier

Tél. 51 62 61 77

Le Bourg - 80, rue du Gal Guérin

Tél. 51 62 31 51

La Garenne - rue P. Arnaud

Tél. 51 62 61 83

La Généraudière - Pl. des Genêts

Tél. 51 37 11 01

CAISSE D'ÉPARGNE DE VENDÉE

LE RETRO

SES GALETTES DE BLE NOIR

SES CREPES

SES GLACES MAISON

Place du Marché

La Roche sur Yon Tél. 51.62.18.14

Pour bien monter

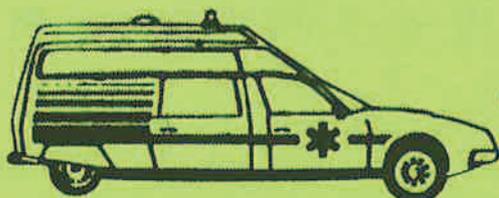
vosre collection



JAPY-SOEB
CAILLET-BRIANCEAU

MACHINES ET MOBILIER DE BUREAU
(Service Après-Vente)

1, place du Marché
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.46.12



AMBULANCES

AGRÉÉES

DRONET-HERVOUET

Véhicule
Sanitaire
Léger



61, Rue G. RAMON
85000
LA ROCHE sur YON

51 37 04 36  **51 37 48 79**

LES EXPRÈS

1ère partie

G. DESARNAUD

L'envoi « par exprès » permet à l'expéditeur d'un objet à acheminer par le service des postes d'être assuré que celui-ci sera remis au destinataire dès l'arrivée de la dépêche au bureau de destination par un « exprès », c'est-à-dire un porteur chargé spécialement de cette mission. Contrairement à ce que pensent souvent les expéditeurs qui confondent « exprès » et « express », un objet envoyé par exprès ne bénéficie d'aucun mode d'acheminement particulier, ni plus rapide, que les autres objets de correspondance. C'est seulement lors de son arrivée au bureau de destination qu'il est traité de façon spéciale afin de bénéficier d'une distribution immédiate. L'administration française a d'ailleurs, depuis 1971, adopté pour ce service la dénomination de « distribution par porteur spécial » qui traduit mieux la réalité. En revanche, l'appellation « exprès » existe toujours dans le régime international en raison des règles de l'Union Postale Universelle.

La France n'a pas été un précurseur dans la mise en place d'un mode de distribution par exprès puisqu'il faut attendre 1892 pour

que ce service soit créé dans notre pays. Plusieurs états européens l'avaient devancée dès les années 1863-1875 (Prusse, Tour et Taxis, Confédération de l'Allemagne du Nord, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Suisse, Russie) et avaient conclu des accords bilatéraux réglant les modalités d'acheminement et de taxation des envois à distribuer par exprès.

Le traité de Berne du 9 octobre 1874 créant l'Union Générale des Postes mentionne les envois par exprès mais pour préciser que leur expédition n'est pas admise comme règle générale dans l'Union et se trouve soumise aux arrangements particuliers d'état à état.

La convention de l'Union Postale Universelle signée à Paris le 1^{er} juin 1878 maintient le régime précédent.

L'acte additionnel de Lisbonne, signé le 21 mars 1885 par tous les pays membres de l'U.P.U. étend l'échange de correspondances à distribuer par exprès à toutes les administrations qui consentent à se charger de ce service. Les pays participant à la distribution

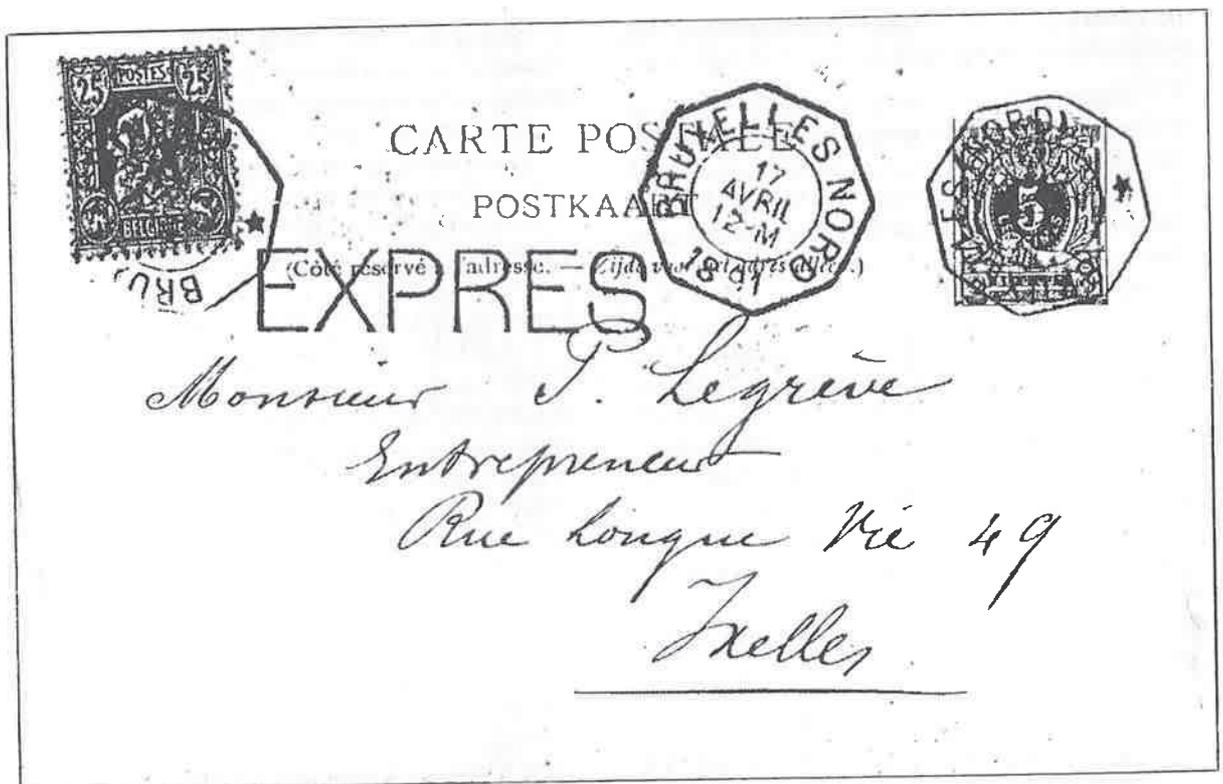


Fig. 1. - Carte postale belge par Exprès, obl. du bureau télégraphique de Bruxelles (Nord) en 1891.

par exprès sont alors l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Argentine, la Belgique, le Danemark, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Serbie, le Siam, la Suisse et Hawaï (jusqu'au 1^{er} décembre 1886). D'autres pays s'ajoutèrent ultérieurement à cette liste.

La convention de Vienne du 4 juillet 1891 donne une nouvelle impulsion et précise dans son article 13 :

1 - « Les objets de correspondance de toute nature sont, à la demande des expéditeurs, remis à domicile par un porteur spécial immédiatement après l'arrivée dans les pays de l'Union qui consentent à se charger de ce service dans leurs relations réciproques.

2 - Ces envois, qui sont qualifiés « exprès » sont soumis à une taxe spéciale de remise à domicile ; cette taxe est fixée à 30 centimes et doit être acquittée complètement et à l'avance, par l'expéditeur, en sus du port ordinaire. Elle est acquise à l'Administration du pays d'origine.

3 - Lorsque l'objet est destiné à une localité où il n'existe pas de bureau de poste, l'Administration des postes destinataire peut percevoir une taxe complémentaire, jusqu'à concurrence du prix fixé pour la remise par exprès dans son service interne, déduction faite de la taxe payée par l'expéditeur ou de son équivalent dans la monnaie du pays qui perçoit ce complément.

4 - Les objets exprès non complètement affranchis pour le montant total des taxes payables à l'avance sont distribués par les moyens ordinaires ».

Timidement, la France va adhérer au système, en limitant toutefois son développement au régime intérieur. C'est ainsi que la loi du 26 janvier 1892 portant fixation du budget de l'exercice 1892 créait dans notre pays, le service de distribution par exprès. L'article 30 de la loi stipule :

ART. 30. - L'Administration des Postes est autorisée à faire distribuer par exprès, dans toute l'étendue de la France continentale, en Corse et dans les îles du littoral pourvues de bureaux de poste, tout objet de correspondance d'origine postale adressé d'une commune à une autre, lorsque l'expéditeur en aura fait la demande sur la suscription et aura acquitté, en sus de la taxe fixée par les tarifs en vigueur, un droit spécial de :

1^o 50 centimes par objet distribuable sur le territoire d'une commune pourvue d'une recette des postes ou d'un établissement de facteur boitier ;

2^o 2 francs par objet distribuable dans toute autre commune.

Le produit de ce droit figurera en recette au produit net de la taxe des lettres.

L'Administration n'encourra aucune responsabilité en cas de retard dans la distribution ou de non-remise par exprès ; mais, dans ce dernier cas, le remboursement du droit spécial sera obligatoire.

Un arrêté ministériel déterminera les mesures d'exécution, et notamment les heures de fonctionnement ainsi que la date d'ouverture du nouveau service, lequel devra être établi avant le 1^{er} avril 1892.

Cette loi fut complétée par un arrêté ministériel du 18 février 1892 qui, dans ses trois premiers articles, fixe les conditions d'admission des objets admis à bénéficier du nouveau service :

ART. 1^{er}. - La date d'ouverture du service de distribution par exprès des correspondances d'origine postale est fixée au 25 mars 1892.

ART. 2. - Les objets de correspondance à distribuer par exprès pourront être déposés dans toutes les boîtes aux lettres ou aux imprimés, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, présentés aux guichets des bureaux de poste ou remis entre les mains des agents ou sous-agents en service autorisés à recevoir les correspondances à découvert. Ils seront acceptés jusqu'à la dernière limite d'heure fixée pour la levée de la boîte aux lettres du bureau où il seront présentés. Leur affranchissement devra toujours être effectué en timbres-poste et ils devront porter en caractères très apparents la mention « Par exprès ». Les objets portant cette mention non affranchis et ceux dont l'affranchissement ne représentera pas la taxe complète (taxe de l'objet fixée par les tarifs en vigueur et taxe d'exprès), seront traités d'après les règles du service ordinaire et livrés au cours des distributions normales.

ART. 3. - Par exception aux règles fixées par l'article 2 ci-dessus, les lettres ou objets chargés ou recommandés par exprès restent soumis aux conditions de dépôt et de limite d'heures fixées pour les autres lettres ou objets de même nature.

Les articles 4 à 6 précisent les heures et modalités de distribution ainsi que le taux de rétribution du porteur.

L'instruction n° 416 parue au bulletin mensuel des P.T.T. n° 2 de février 1892 reprend les indications figurant dans les deux textes de base en apportant un certain nombre de précisions dont les principales sont détail-



Fig. 2. - 25 c. noir s. rose X 2 + 15 c. bleu obl. LA TRESNE sur lettre à destination de CRÉON, commune pourvue d'un bureau de poste.

lées ci-dessous et dont quelques unes ne manquent pas de pittoresque :

- Tous les objets de correspondance peuvent être expédiés par exprès, qu'il s'agisse de lettres ordinaires, recommandées, chargées, de cartes postales, de papiers d'affaires, de journaux, d'imprimés, d'échantillons, etc... à l'exception des télégrammes par poste et des objets de correspondance de et pour la commune siège du bureau.

- Le service ne sera mis en place, pour le moment, que sur le territoire de la France Continentale, en Corse et dans les îles du littoral ou des fleuves pourvues d'un bureau de poste.

- Les objets non soumis à la formalité du chargement ou de la recommandation peuvent être déposés dans toutes les boîtes aux lettres (y compris celles de bureaux ambulants ou de courriers-convoyeurs). Ils peuvent également bénéficier des levées exceptionnelles existant dans un certain nombre de grandes villes moyennant l'acquiescement de la surtaxe spéciale prévue pour ce service. Les expéditeurs peuvent également demander un avis de réception mais à la condition de les soumettre à la formalité de la recommandation.

- Les objets portant la mention « par exprès » et insuffisamment affranchis (taxe ordinaire et taxe d'exprès) sont versés dans le service ordinaire et livrés au cours des distributions normales. Dans les villes ayant

des levées supplémentaires avec taxe spéciale, les objets portant la mention « par exprès » trouvés à l'une de ces levées revêtus de figurines ne représentant pas complètement la taxe postale, la taxe supplémentaire déterminée par la loi du 16 mars 1887 et la taxe spéciale d'exprès, bénéficieront cependant de la levée spéciale si la valeur des figurines représente au moins les deux premières taxes ; mais, dans ce cas, ils seront expédiés comme objets ordinaires et remis aux destinataires au cours des distributions normales.

- Les objets à distribuer par exprès sont frappés aussitôt après leur entrée dans le service d'un timbre spécial « EXPRES » frappé en rouge, et au moment de l'expédition, insérés dans une enveloppe n° 817 adressé au bureau correspondant (à l'exception des objets chargés et recommandés qui continuent à faire partie du paquet des chargements).

- La mise en distribution par exprès aura lieu aussitôt après l'arrivée et le dépouillement au bureau de destination des dépêches apportées par le courrier. L'instruction précise : « Dès leur sortie du bureau, les porteurs devront se rendre sans arrêt et par le plus court chemin, au domicile des destinataires des objets qui leur auront été remis ». Le destinataire doit émarger lors de la réception de l'objet, soit le carnet n° 759 s'il s'agit d'un recommandé ou d'un chargé, soit un part spécial n° 815 s'il s'agit d'un objet ordinaire.

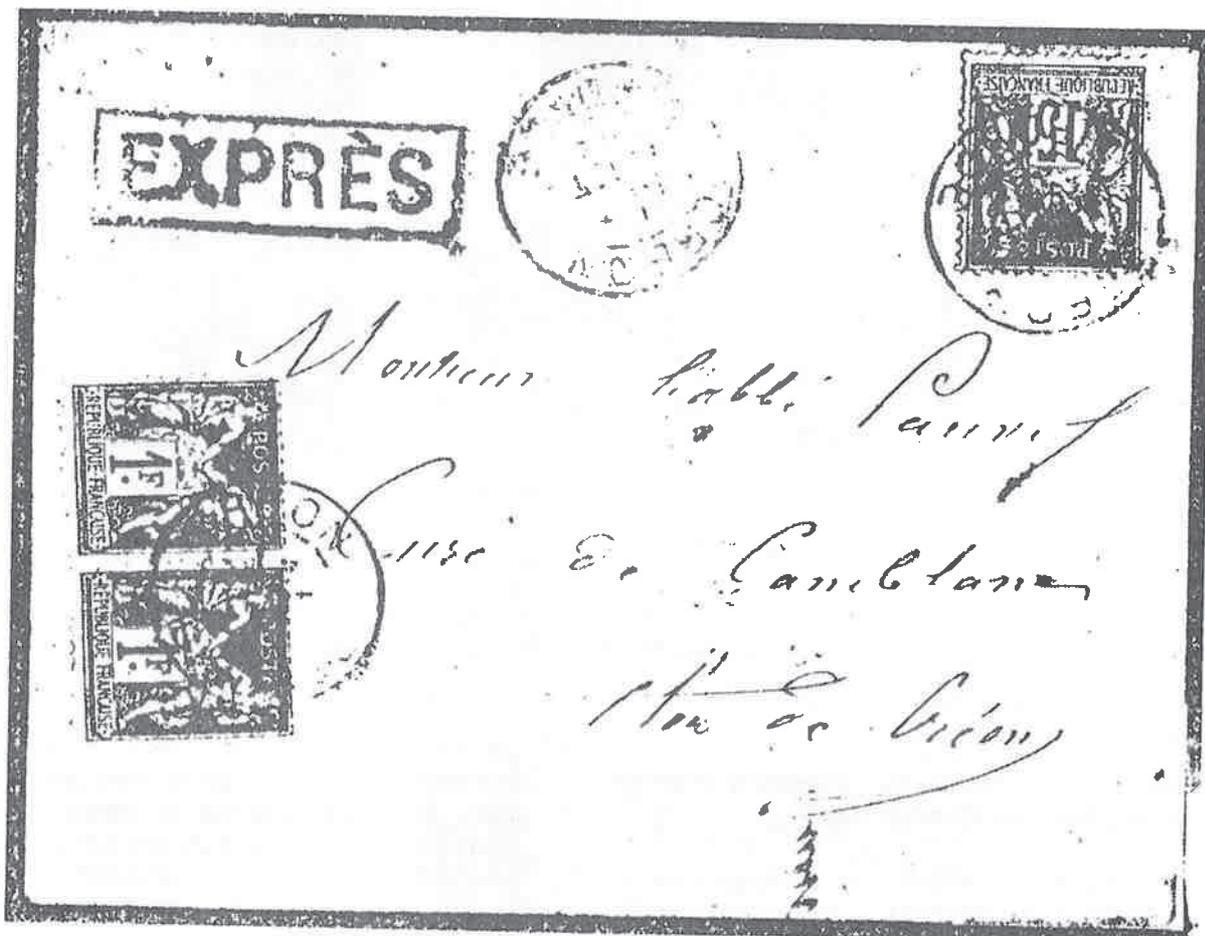


Fig. 3. - 1 F vert-bronze (T.2) × 2 + 15 c. bleu obl. CRÉON sur lettre destinée à CAMBLANC (canton de Créon), commune dépourvue de bureau de poste.

- Le porteur peut être requis par le destinataire d'attendre la réponse. Ce cas est prévu dans les moindres détails par l'instruction, qui fixe la rétribution du facteur à 0,15 F par quart d'heure de jour et 0,30 F la nuit en précisant que dans les communes rurales ou la banlieue « on ne pourra faire attendre le porteur contre son gré après le coucher du soleil ».

- Les porteurs sont recrutés par les receveurs qui doivent, de préférence, porter leur choix sur des personnes appartenant à la famille des sous-agents des P.T.T. et sur « celles qui s'offriraient à exécuter les courses en vélocipède ». Les porteurs sont rétribués après chaque course d'après un tarif fixe pour les courses locales ou un tarif kilométrique pour les courses hors agglomération.

- Enfin, l'administration n'encourt aucune responsabilité pécuniaire pour retard dans la distribution ou non remise par exprès mais, dans ce dernier cas, elle est tenue au remboursement de la taxe d'exprès.

Ces principes de base n'ont pas été sensiblement modifiés depuis l'origine. Un certain

nombre d'aménagements ont cependant été apportés, dont nous étudierons les plus importants selon leur chronologie.

En 1893, un accord est conclu avec la Grande-Bretagne pour l'échange des correspondances par exprès. Les termes en sont contenus dans la déclaration diplomatique du 27 février 1893, le décret du 21 avril 1893 et l'instruction n° 439, tous trois publiés au bulletin mensuel des P.T.T. n° 4 de 1893. La taxe d'exprès à percevoir sur les envois à destination de la Grande-Bretagne et de l'Irlande est fixée à 50 centimes. En revanche, la taxe est fixée à 3 pence (30 centimes) pour les envois de Grande-Bretagne et d'Irlande à destination de la France. Lorsque ces correspondances sont adressées dans une localité située en dehors de la commune siège du bureau de poste, les destinataires doivent acquitter le droit spécial en vigueur dans le service intérieur français (2 francs), déduction faite du droit fixe d'exprès qui aura été payé en Angleterre (30 c). Ce droit supplémentaire de 1,70 F sera représenté par des chiffres-taxe apposés sur l'objet à distribuer. La date d'application de



Fig. 4. - Tarif du 25 mars 1892, 50 centimes MERSON oblité. de la griffe « EXPRES ».

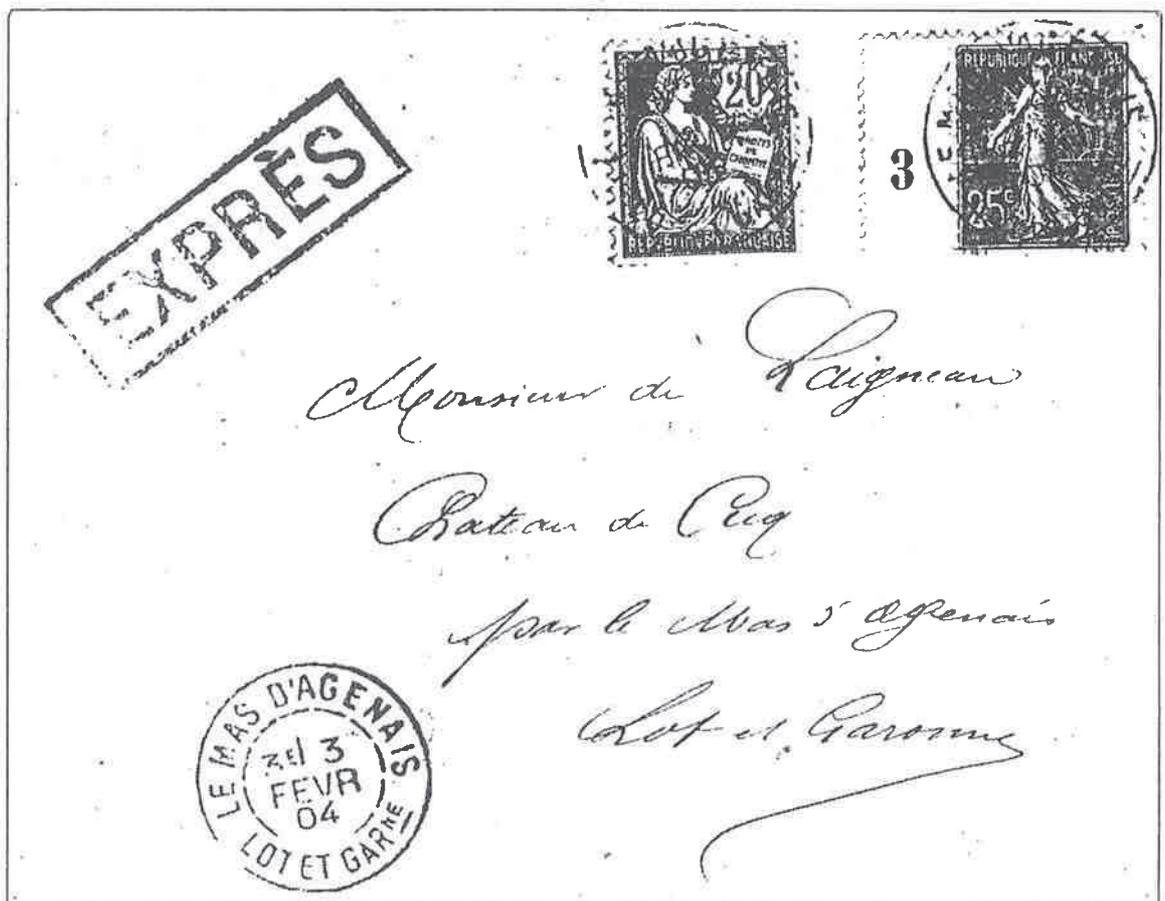


Fig. 5. - Tarif du 1^{er} avril 1902: 15 c. + 30 c.

l'accord franco-anglais est fixée au 1^{er} mai 1893.

En janvier 1894, un accord similaire est conclu avec les Pays-Bas. Les termes et les tarifs sont analogues à ceux se rapportant à la Grande-Bretagne. L'application en est prévue à partir du 1^{er} mars 1894 par le décret du 15 février 1894 (B.M. n° 3 de 1894).

Le décret du 24 février 1901 (B.M. de 1901, n° 3) étend à l'Algérie le service de la distribution par exprès. Celle-ci n'est toutefois effectuée que dans la partie agglomérée des localités sièges d'une recette de plein exercice, d'un établissement de facteur-receveur ou d'une recette auxiliaire rurale. L'unique taxe préalable est donc de 50 centimes.

A partir du 1^{er} avril 1902, la taxe applicable en France est abaissée à 30 c par objet distribuable sur le territoire d'une commune pourvu d'une recette des postes, d'un établissement de facteur-receveur ou d'une recette auxiliaire chargée d'un service de distribution, et à 1,50 F par objet distribuable dans une autre commune. A ce propos, l'administration « recommande instamment, en raison de cette réduction, de recruter les por-

teurs aux conditions les moins onéreuses pour le trésor, de manière à ne pas dépasser, autant que possible, pour la rémunération des courses, le montant des taxes perçues au départ ». Le tarif pour les lettres par exprès à destination de l'Algérie reste inchangé.

Le décret du 29 avril 1902 (B.M. n° 4 de 1902) ramène également à 30 c la taxe à percevoir en France sur les correspondances par exprès à destination des pays de l'U.P.U. qui ont organisé ce mode de remise. Les correspondances originaires de ces pays, à remettre par exprès dans une localité située en dehors d'une commune siège d'un bureau de poste, verront leur destinataire supporter une taxe de 1,20 F. Parallèlement, les envois par exprès sont dorénavant admis dans les relations internationales avec l'Allemagne, l'Argentine (villes de Buenos-Ayres, Rosario, et La Plata seulement), l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine (localités pourvues d'un bureau de poste seulement), le Chili, le Danemark, la Grande-Bretagne, la Hongrie, l'Italie, le Japon, le Libéria (villes de Monrovia, Buchanan, Ednie, Greenville et Harpen), le Luxembourg, le Monténégro, le Paraguay, (ville d'Assomption), les Pays-



Fig. 6. - Lettre recommandée par exprès pour l'Allemagne (1905). Tarif du 1^{er} mai 1902. Lettre double 50 c. + recommandation 25 c. + exprès 30 c.

Bas, le Portugal, le Salvador (San Salvador seulement), la Serbie, le Siam (localités pourvues d'un bureau de poste seulement), la Suisse et les colonies britanniques de la Guyane, de la Sierra-Léone (ville de Free-town seulement) et Sainte-Lucie (B.M. de 1902 page 151).

En avril 1910, l'instruction n° 662 (B.M. n° 5 de 1910) modifie légèrement l'organisation de la distribution des envois par exprès. Jusque là, les envois à destination de Paris étaient compris dans les dépêches pour la recette principale et les bureaux centraux d'arrondissement et distribués par des facteurs spéciaux lorsqu'ils parvenaient dans ces bureaux avant l'heure d'ouverture du service pneumatique. Dorénavant, les envois « exprès » emprunteront la voie des tubes pneumatiques depuis la gare d'arrivée et seront acheminés et distribués dans les mêmes conditions que les correspondances télégraphiques. Les envois parvenant avant l'heure d'ouverture du service pneumatique continuent d'être distribués par des porteurs spéciaux. Parallèlement, en province, la distribution des envois « exprès » sera assurée par les facteurs du télégraphe lorsque les objets parviendront après l'heure d'ouverture du service télégraphique.

L'intervention de la guerre de 1914-1918 va rendre extrêmement difficile l'accomplissement de la distribution par exprès du fait de

la désorganisation de certaines liaisons et de la pénurie de personnel dans les bureaux de poste. Si bien qu'un arrêté du 15 mars 1917 stipule dans son article unique « le service de distribution des correspondances par exprès est provisoirement suspendu à partir du 1^{er} avril 1917 ». Il est à noter que cette interruption du service ne vise que la distribution. Il est donc toujours possible d'envoyer des correspondances par exprès dans les pays étrangers participant au service.

En novembre 1918, l'année française victorieuse reprend possession de l'Alsace-Lorraine. Le service postal était jusque là assuré par l'administration allemande et le service des exprès n'avait pas été interrompu pendant la guerre. Lors de l'arrivée des français, les seuls timbres utilisés sont les timbres allemands et le tarif en vigueur est le tarif allemand du 1^{er} octobre 1918. La taxe des lettres jusqu'à 20 g est de 10 pfennig dans le rayon local, de 15 pfennig dans le rayon général et de 20 pfennig pour l'étranger. Les cartes postales sont taxées à 7 1/2 pfennig dans le rayon local et de 10 pfennig dans le rayon général et pour l'étranger. La taxe d'exprès est de 25 pfennig pour les envois à destination d'une localité située dans le ressort d'un bureau de poste et de 60 pfennig dans le cas contraire.

A partir du 15 décembre 1918, seule la monnaie française à cours légal et les

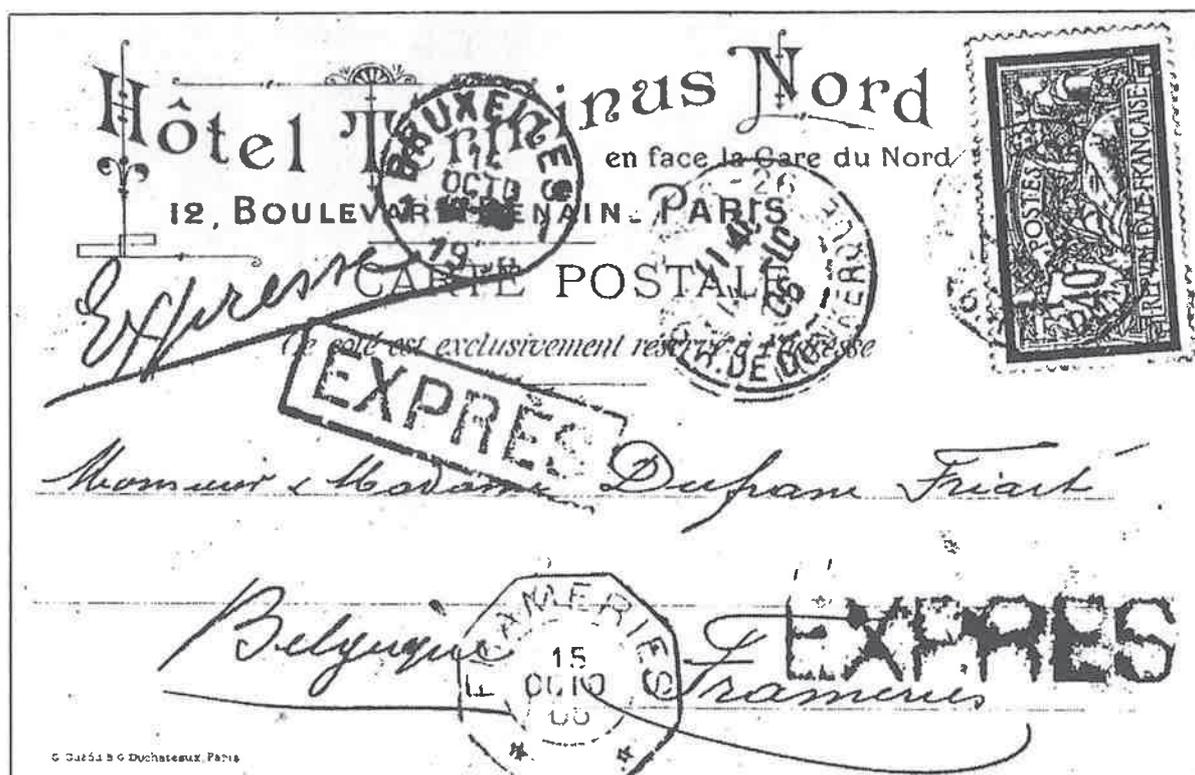


Fig. 7. - Carte postale par exprès pour la Belgique (1906). Tarif du 1^{er} mai 1902: 10 c. + exprès 30 c.

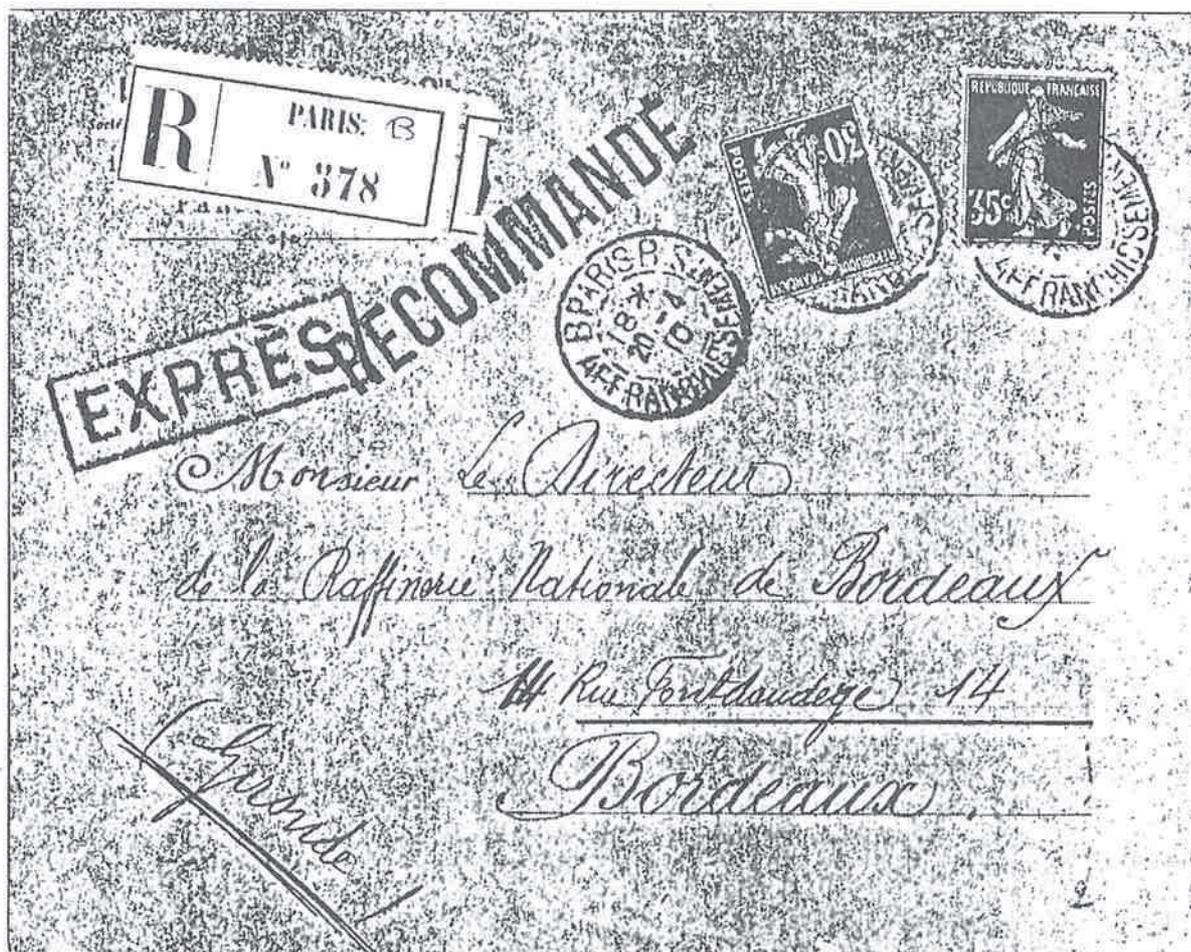


Fig. 8. - Lettre recommandée par exprès (1910). Lettre: 10 c. + recommandation 25 c. + exprès 30 c.



Fig. 9. - Lettre par exprès pour la Suisse en juin 1917. Le service est alors suspendu en France.

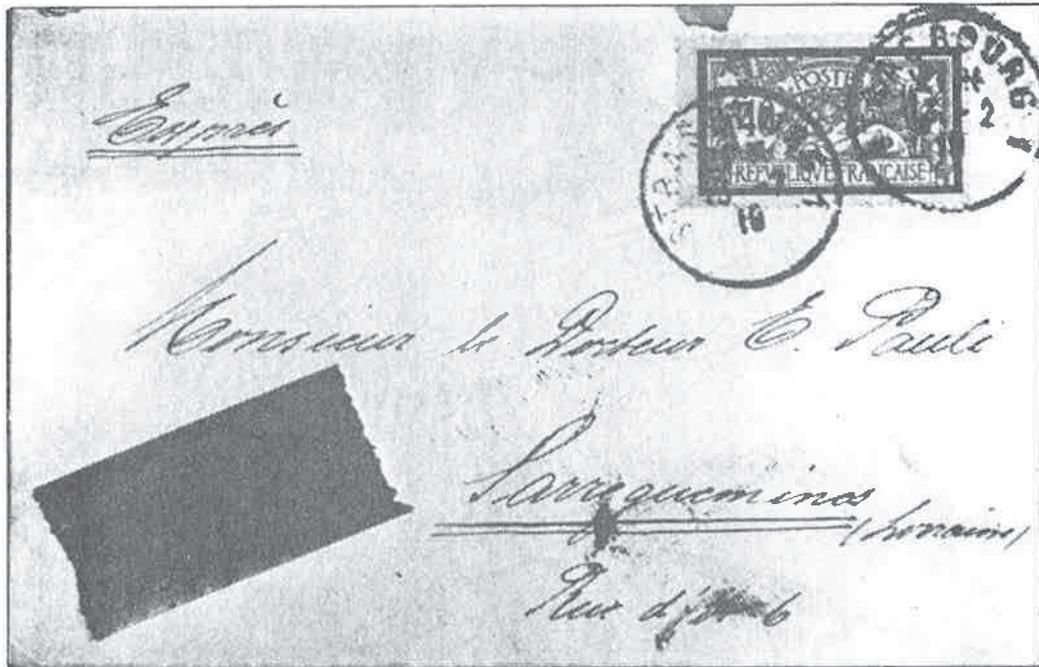


Fig. 10. - Lettre par exprès à l'intérieur de l'Alsace-Lorraine, février 1919.

timbres-poste français sont mis en vente. L'usage des timbres allemands est toutefois toléré jusqu'au 31 décembre 1918. L'Alsace-Lorraine va alors être soumise à deux tarifs distincts :

— L'un qui est appliqué dans les relations avec la France et l'Afrique du nord est le tarif français du 1^{er} janvier 1917. C'est également le tarif français qui s'applique pour les lettres à destination de l'étranger.

— L'autre, appliqué dans les relations internes à l'Alsace-Lorraine reste le tarif allemand du 1^{er} octobre 1918 avec un taux de charge variable selon le montant : jusqu'à 1 mark, on considère qu'il y a équivalence entre les pfennig et les centimes avec arrondissement au 1/2 décime supérieur. Au dessus de 1 mark, le taux est de 1,25 F pour 1 mark. Le tarif interne d'Alsace-Lorraine est donc, de 10 c pour les lettres du rayon local, 15 c dans le rayon général, et 10 c pour les cartes postales. La taxe d'express est de 25 c ou de 60 c selon le cas.

A noter que les bureaux de Thann, Massevaux, Moosch, Wesserling, Dannemarie et Montreux-Vieux qui fonctionnaient avant l'armistice sous le régime français sont assimilés aux autres bureaux d'Alsace-Lorraine à compter du 20 février 1919 (B.M. n° 4 de 1919).

Un arrêté du Commissaire Général de la République en date du 29 juin 1919 met fin aux tarifs spécifiques pour restaurer l'ensemble de la tarification française à partir du 16 juillet 1919. Une tolérance de 15 jours est

toutefois accordée pour le courrier encore affranchi à l'ancien tarif. Cependant, certaines particularités du service postal d'Alsace-Lorraine subsisteront, en marge du système français (colis-postaux, lettres avec certificat de remise, commission applicable aux objets à recommander confiés aux facteurs, etc). L'annexe à l'arrêté du 29 juin 1919 reprend, de manière détaillée l'ensemble des nouveaux tarifs applicables à l'Alsace-Lorraine. En ce qui concerne les « exprès », les tarifs sont les mêmes qu'en France, c'est-à-dire 30 centimes par objet distribuable dans une commune pourvue d'un établissement de poste en France continentale, Monaco, Corse et Iles du littoral ; 1,50 F dans toute autre commune ; 50 centimes pour les envois pour l'Algérie (dans l'agglomération d'une localité siège d'un établissement de poste) ; 30 centimes pour l'étranger. Il n'est nulle part fait mention de la suspension du service en France. Par ailleurs, aucun texte ne laisse à penser que le service a pu être interrompu dans les départements d'Alsace-Lorraine. De fait, on peut trouver des lettres par exprès originaires de cette région pendant la période où le service est suspendu dans le reste de la France.

Il faudra attendre le décret du 28 octobre 1920, complété par un arrêté du 19 novembre 1920 et une circulaire du même jour (B.M. n° 22 de 1920), pour que soit rétabli le service de la distribution par exprès en France et en Algérie, à partir du 1^{er} décembre 1920. Les conditions de dépôt et de distribution restent fixées conformément aux dispositions en

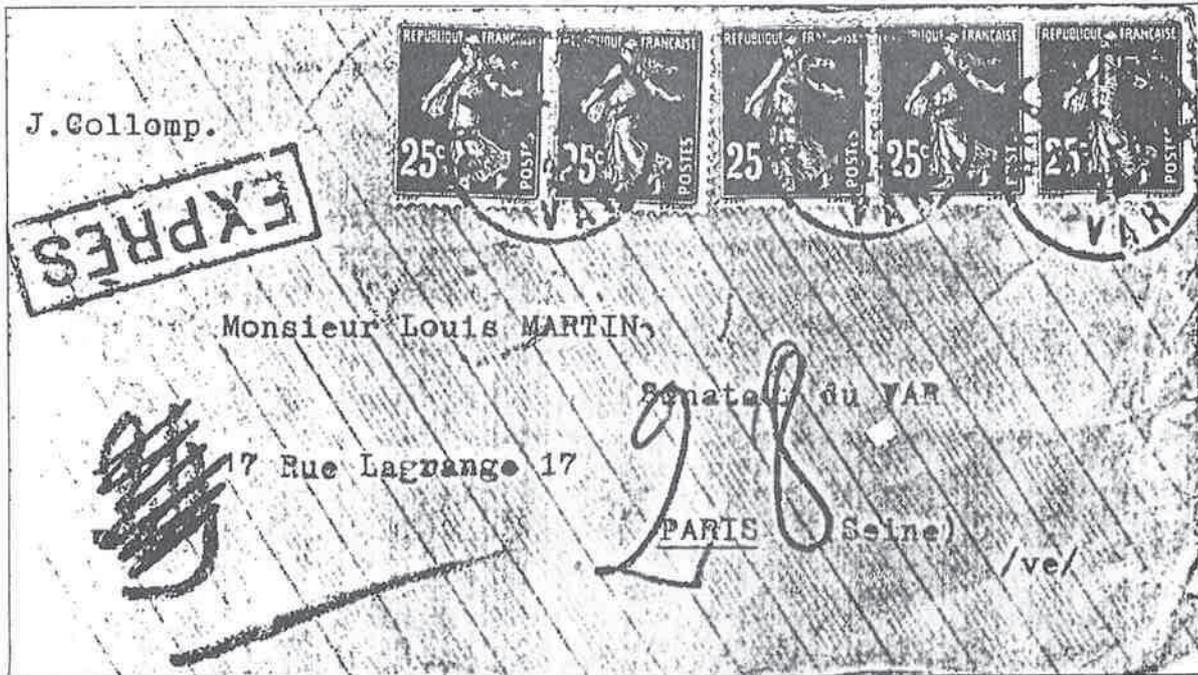


Fig. 11. - Lettre par exprès de Draguignan à Paris (1923). Tarif du 1^{er} décembre 1920. Lettre 25 c. + exprès 1 F.

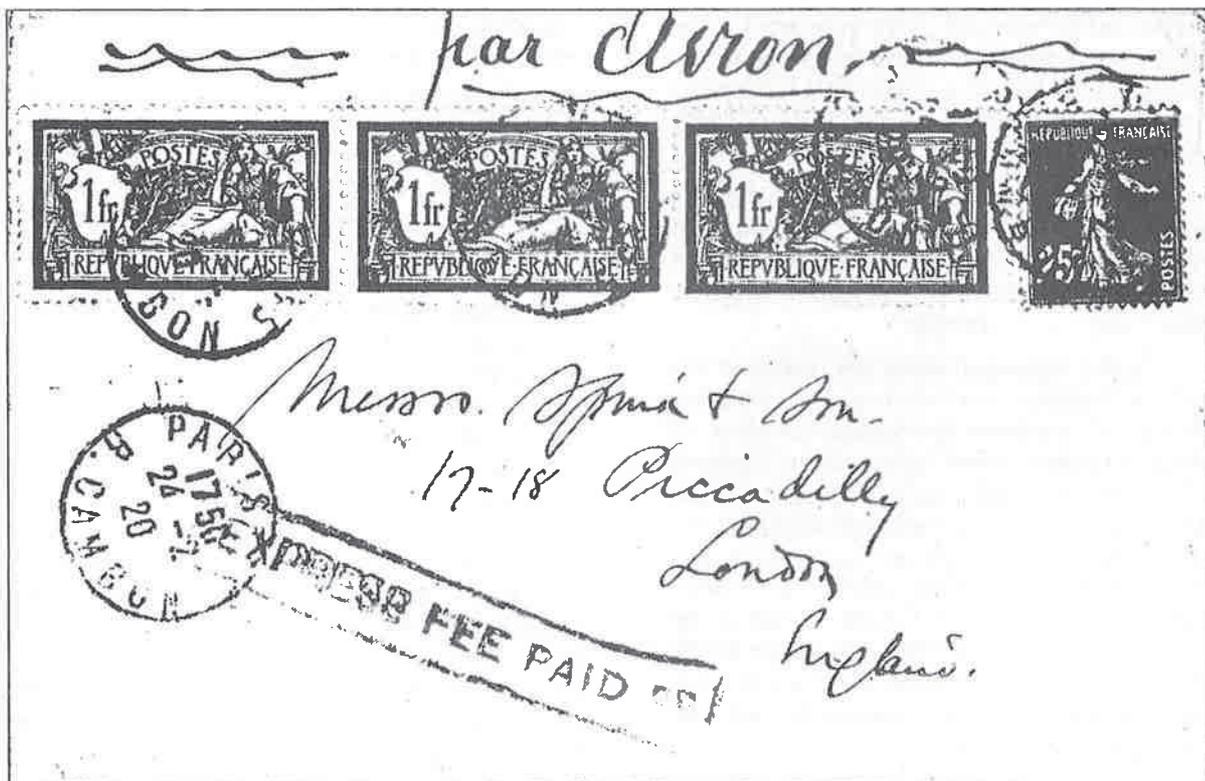


Fig. 12. - Lettre par avion pour Londres (février 1920). La surtaxe aérienne de 3 F inclue la distribution par exprès à l'arrivée.

vigueur antérieurement au 1^{er} avril 1917 mais les tarifs sont modifiés et portés à 1 F et 4 F selon que la commune de destination est ou non pourvue d'un établissement postal assurant la distribution.

Un complément à la circulaire du 19 novembre 1920 paraît au bulletin mensuel n° 7

de 1921 pour préciser que les objets à prix réduit (O.P.R.) pour lesquels l'expéditeur acquitte la taxe d'exprès doivent être acheminés dans les mêmes conditions que les lettres missives.

A suivre

Gérard DESARNAUD,
de l'Académie de Philatélie.

MARINA
MARINA
MARINA



prêt à
porter

85000 LA ROCHE S/YON

17, rue Georges Clemenceau
LA ROCHE-SUR-YON
Tél: 51.37.02.97

MAROQUINERIE - BAGAGES - PARAPLUIES

S.A.R.L.

bibard

ARTICLES CADEAUX

7, rue des Halles. Tél. 51.37.03.53

LA ROCHE-SUR-YON

Même maison Centre Commercial "Bellevue"

Tél. 51.37.10.09



Ateliers

CHENU

PUBLICITE PEINTE LETTRAGES ADHESIFS
SERIGRAPHIE AFFICHES

LA ROCHE S/YON
MONTAIGU

NOUVEAU en VENDEE

PHILATELIE

aux SABLES D'OLONNE



54 bis, rue Nationale
Tel. 51.95.30.51

TIMBRES - MONNAIES - MATERIEL

ACHAT et VENTE

camara

Qualité Pro

LA PHOTO

LES TRAVAUX

LE LABO

CADRES - ALBUMS

camara CLUB

3, rue Chanzy 85000 La Roche-sur-Yon - Tél.: 51.07.02.23

OUVERTURE MARDI - SAMEDI

ET APRES-MIDI DE FOIRE

PHILATELIE *G. Dupuis*



2, rue des Deux-Ponts
44000 NANTES
Tél. 40.20.45.71

TIMBRES
CARTES POSTALES
MATÉRIEL PHILATELIQUE

ACHAT ET VENTE
SPECIALISTE EN TIMBRES THÉMATIQUES



DEPOSITAIRE DES MARQUES : YVERT -
LEUCHTTURM - SAFE - DAVO - LINDER -

Pour vos lunettes
2 Magasins à votre service

**OPTIQUE
COMMOY**

16, Place du Marché - Tél. 51.37.02.89
29, Rue Georges-Clemenceau Tél. 51.37.49.09
LENTILLES DE CONTACT

85000 LA ROCHE SUR YON

- **ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE** -
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

louis le goff

Atelier-Bureaux : 6, Rue Lazare-Carnot
LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.09.19

CHARCUTIER - TRAITEUR

Dominique DOUIN

22, Rue des Halles

85000 LA ROCHE-SUR-YON



8, rue de Lorraine

Daniel RETHORE

BOUCHERIE CHEVALINE-TRAITEUR

Tél. 51.37.09.25

Tél : 51. 37. 61. 09

LA SIBERIE ET LE TRANSSIBERIEN

1ère partie

M. BONNET

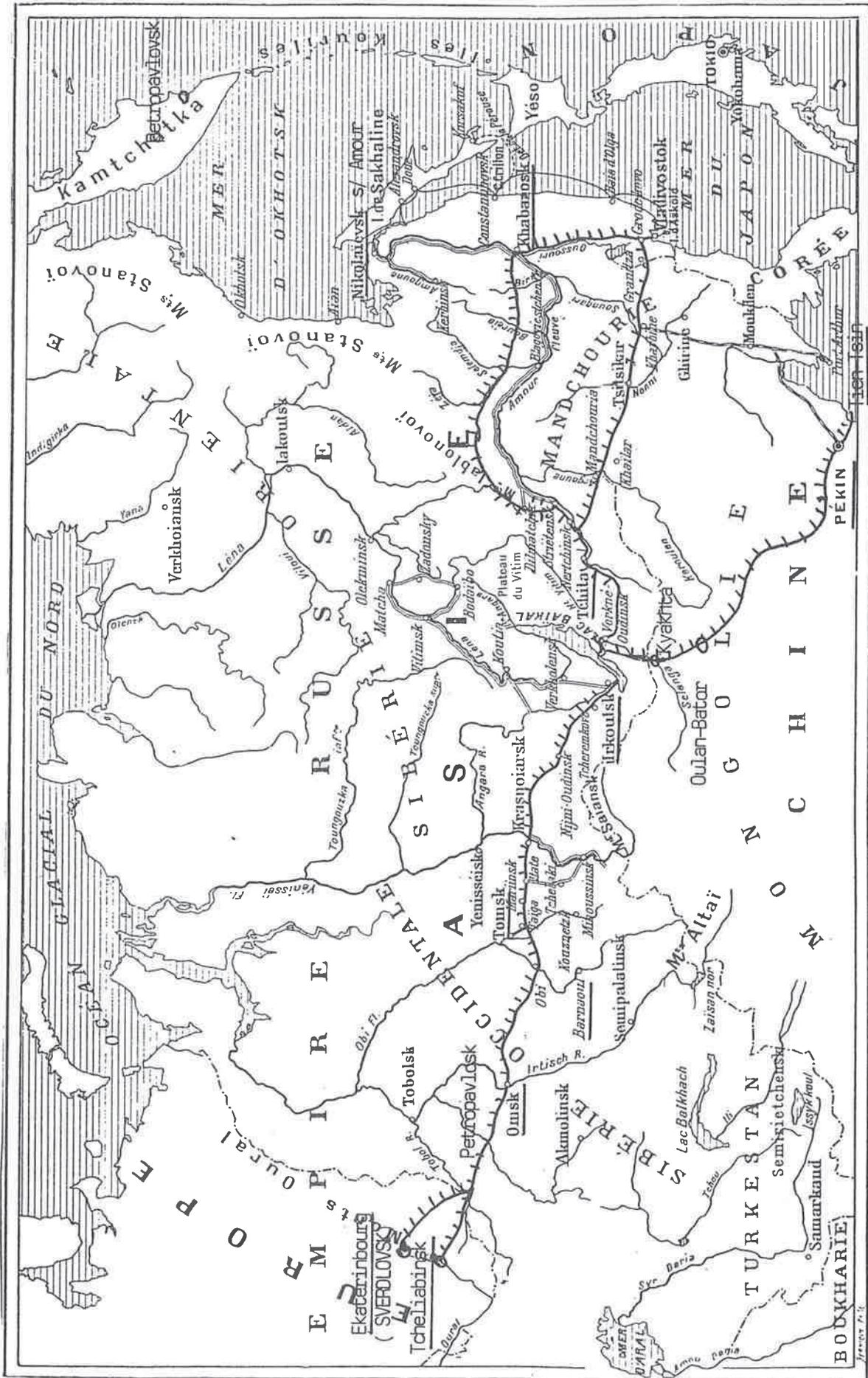
Dès le XVe siècle, la Russie des Tsars entreprit de coloniser la Sibérie dans le double but de se protéger des invasions mongolo-tartares et de s'emparer des richesses naturelles du pays (fourrures, minéraux précieux...).

Après avoir repoussé les Tartares de l'autre côté de l'Oural, le Tsar Ivan IV, plus connu sous le nom d'Ivan le Terrible (1530-1584) entreprit la conquête de la Sibérie en envoyant des expéditions dont la plus célèbre fut celle dirigée par l'ataman cosaque Iermak qui s'empara en 1580 de SIBIR, la capitale du principak "khan" tartare dont le nom a été ensuite étendu à tout le pays.

Cette conquête, qui alterna succès et revers, s'effectuera par étapes et avec plus ou moins de difficultés. Si la Russie put s'implanter assez aisément dans la Sibérie occidentale, il n'en fût pas de même dans le Sud-Est où la Chine tenta de s'opposer à l'accès de la Russie aux rives du Pacifique., dans la région de la rivière Amour, en lui interdisant l'utilisation de cette voie d'eau et toute installation dans les régions au sud du fleuve. C'est seulement en 1860 que le Traité de Pékin ouvre enfin à la Russie l'accès à la Mer du Japon. Sur ces rivages, fut créé, à la même époque le port de Vladivostok qui prendra une importance économique et stratégique considérable lorsqu'il sera relié au reste de la Russie. La perte de Port-Arthur en 1905 augmentera son rôle qui deviendra décisif pour le ravitaillement de la Russie d'Europe, en particulier pendant la première guerre mondiale.

Pour coloniser ce vaste pays, pour développer son agriculture et son industrie, la Russie dût favoriser les transferts de population en incitant ou en forçant certaines catégories d'immigrants à s'installer à l'Est de l'Oural. Ainsi, arrivèrent en Sibérie, succédant aux chasseurs et aux marchands de fourrures :

- des cosaques chargés d'occuper militairement le pays et qui construisirent les "ostrogs" ou forteresses qui devinrent plus tard les principales villes du pays (Tioumen, Tobolsk, Omsk...);
- des paysans s'installant dans les régions de la "terre noire" ou "tchernoziom";
- des condamnés de droit commun affectés au travail forcé dans les



mines, des déportés politiques qui jouèrent un rôle important dans la vie en Sibérie...

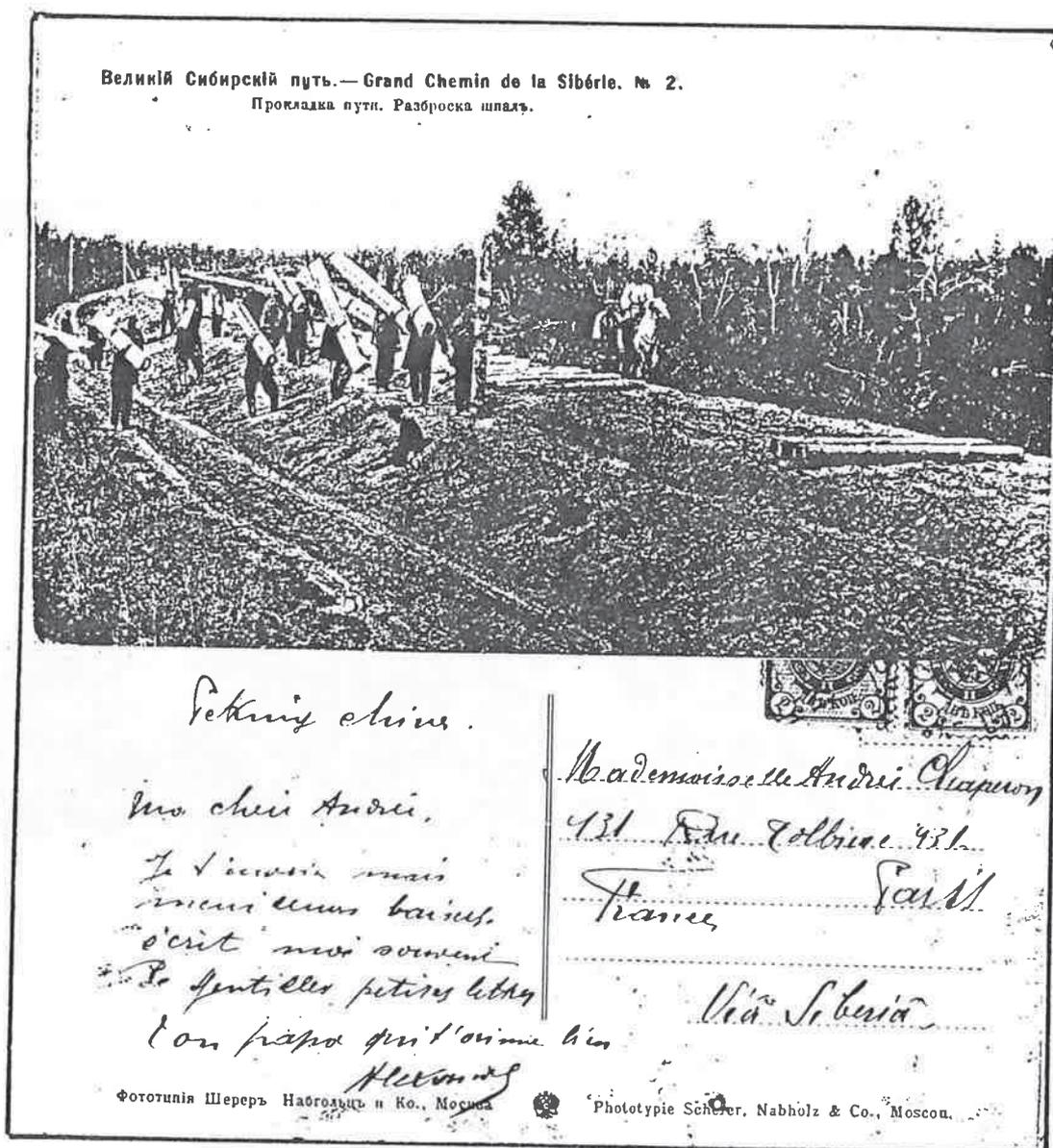
Toutefois, l'accroissement de la population ne prit une réelle ampleur qu'après l'abolition du servage qui permit au paysan russe, jusque là attaché au sol sur lequel il était né, de se laisser prendre au mirage des contrées lointaines. Mais, ce fut surtout la construction du transsibérien qui entraîna une augmentation considérable de la population. Ainsi, en 1897, la proportion d'immigrants d'origine russe représentait déjà 82 % des 6 millions d'habitants. En 1913, à la veille du premier conflit mondial, la population de la Sibérie dépassait 12 millions d'habitants.



Avec les Kirghirz de l'Ienisseï, les Tartars de l'Intych, les *Bouriates*, nomades d'origine mongole implantés dans la région du lac Baïkal, représentaient, au début du siècle, les survivants des diverses populations indigènes chamanisées ou islamisées qui habitaient la Sibérie à l'arrivée des Russes.

La construction du Transsibérien.

Après avoir été envisagée pendant de nombreuses années, la décision de construire un chemin de fer transcontinental destiné à relier la Russie aux rives du Pacifique en traversant toute la Sibérie de l'Oural à Vladivostok fut prise en 1891. Cette liaison de près de 7.500 kms (9 500 de Moscou à Vladivostok) devait faciliter la mise en valeur et l'exploitation des richesses du pays et permettre l'accès à l'immense marché chinois.



Construction du Transsibérien - Mise en place des traverses.
Carte expédiée de Pékin à Paris.

Une fois la décision arrêtée, la construction fut entreprise simultanément aux deux extrémités de la ligne ; Tchéliabinsk, à l'Ouest et Vladivostok à l'Est où le Tsarévitch, futur Nicolas II, inaugura lui-même les travaux. Ceux-ci furent conduits assez facilement dans l'Ouest du pays où l'on posa jusqu'à 800 kms de voie par an malgré les difficultés qu'entraînait le franchissement des grands fleuves.

Dans l'Est, au contraire, les conditions climatiques défavorables dues à la longueur de l'hiver sibérien rendirent les travaux particulièrement laborieux et nécessitèrent l'emploi de plus de 70 000 ouvriers parmi lesquels on comptait un grand nombre de forçats. Néanmoins, la construction progressa de telle sorte qu'en 1898 la partie occidentale de la voie ferrée atteignait Irkoutsk, tandis que la partie orientale aboutissait à Khabarovsk, au nord de Vladivostok.

La ligne était alors à voie unique. Elle ne commença à être doublée qu'à partir de 1945. Son électrification, actuellement en cours, s'effectue d'ouest en est et a dépassé le lac Baïkal.

Les oblitérations des principales gares du Transsibérien.

Après ce bref rappel historique, il sera possible de suivre d'ouest en est la voie du chemin de fer transsibérien en s'arrêtant aux principales stations rencontrées sur notre parcours pour en étudier les oblitérations les plus caractéristiques.

Pour faciliter cet examen, nous respecterons la division administrative de la Sibérie en trois grandes régions:

- Sibérie occidentale;
- Sibérie orientale;
- Extrême-Orient sibérien.



Les trois principales régions de la Sibérie.

Enfin, nous effectuerons une incursion dans les contrées situées au nord de la Chine et desservies par des lignes ferroviaires qui étaient, à l'origine, des embranchements du Transsibérien construits pour faciliter l'accès de la Russie à l'important marché chinois.

I. La Sibérie occidentale.

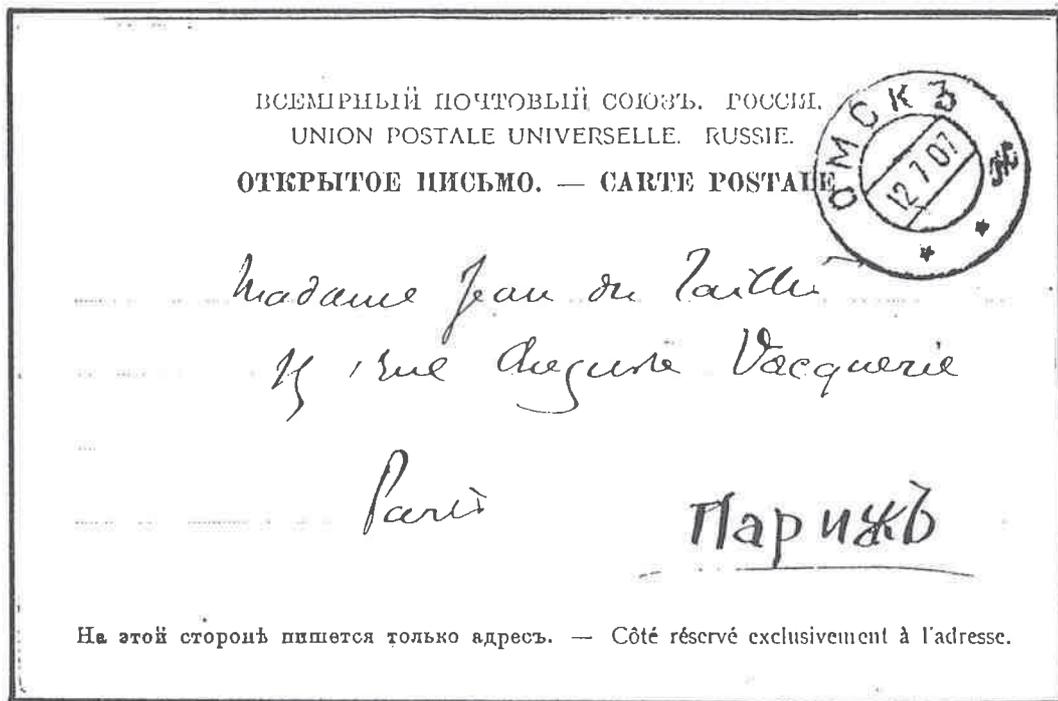
C'est la partie la plus peuplée de la Sibérie. Région de plaine, elle comprend les bassins de l'Obi et de l'Irtych où sont implantées les villes les plus importantes: OMSK, TOMSK, NOVO-NIKOLAIEVSK (aujourd'hui NOVOSIBIRSK, capitale de la région), BARNAUL...

OMSK.

(au confluent de l'Irtych et de l'Om).



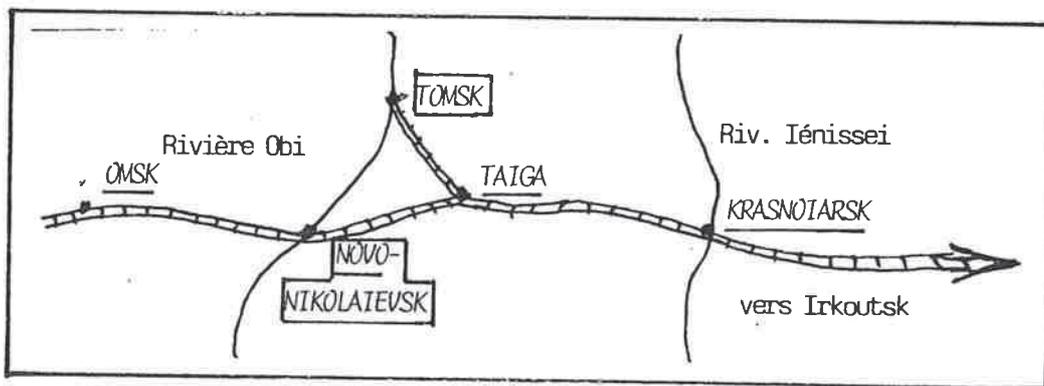
Oblitération d'OMSK du 28 février 1913
sur timbre de 4 kopecks rouge, émis en 1913 (effigie de Pierre Ier).



Oblitération d'OMSK du 12-7-1907.
Cachet à deux étoiles, série "J".
remarquer, dans l'adresse, la mention "Paris" en caractères cyrilliques.
(le timbre - de 4 kopecks- est au recto)

TOMSK.

Fondée en 1604 sur la rivière Tom,
TOMSK, ville la plus importante de la région et chef-lieu
du gouvernement du même nom, n'était reliée au Transsibérien
que par un embranchement de 90 kms partant de la station de TAIGA.



Oblitération du 6-12-1904 - N° de série "8".

La mention dans le bas du cachet signifie: " Bureau postal et télégraphique".

NOVO-NIKOLAIEVSK.

(station du Transsibérien située dans le gouvernement de TOMSK).

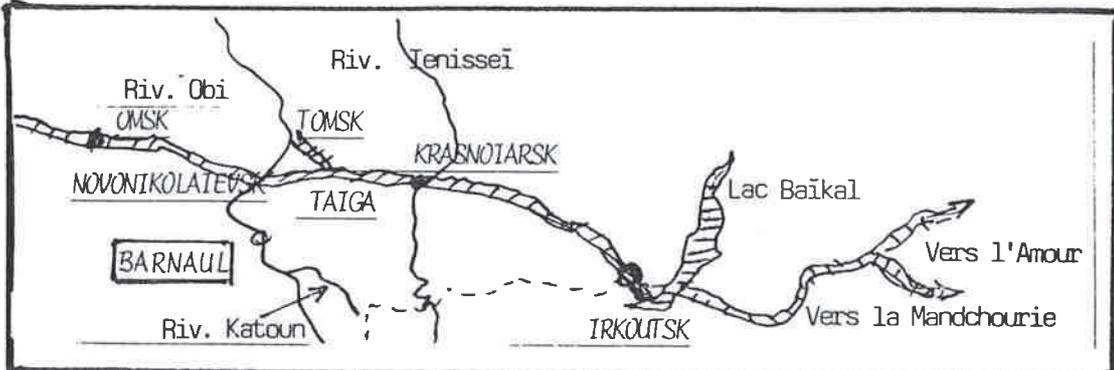


Oblitération du 29 mai 1908.

(timbre de 3 roubles 50 kopecks, noir et gris, vergé verticalement - 1902)

BARNAUL.

Centre ferroviaire important, situé sur la rivière Obi, BARNAUL est aujourd'hui reliée à OMSK et au Transsibérien proprement dit par le Transsibérien du Centre (Sredne sib).

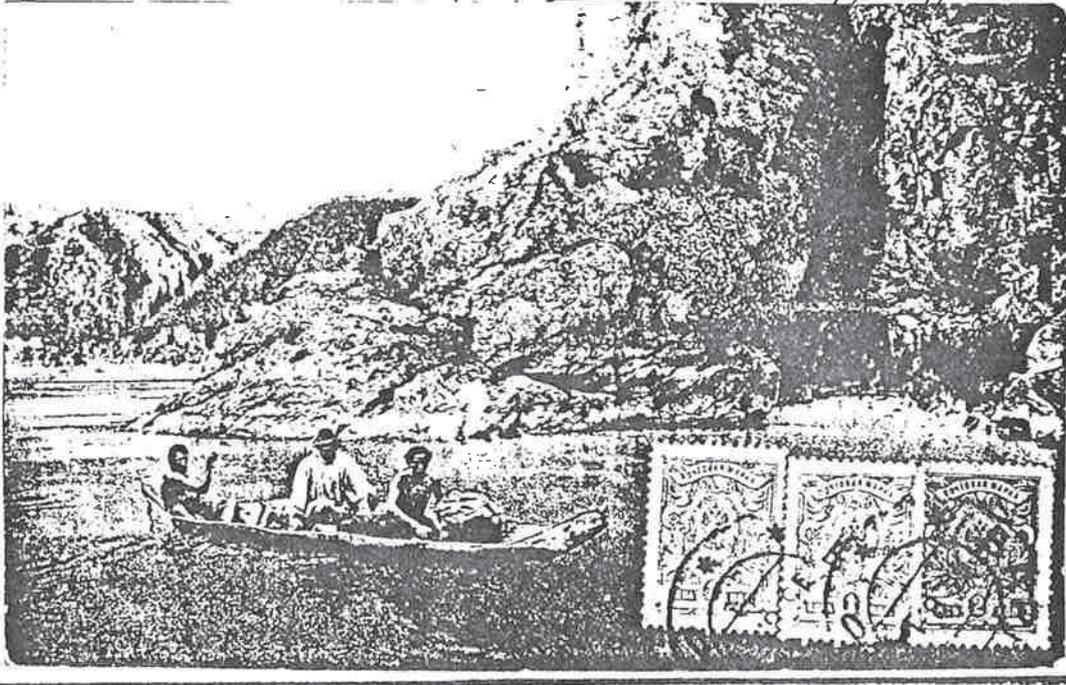


*Katinka Wana
Magdalena
Emma
№ 1-5.
С.р.с. 7352.*

кабинет № 1 почтовый, 41

ОТКРЫТОЕ ПИСЬМО

*Германия
Oldenburg 1. gr.*



Traversée de la rivière Katoun, affluent de l'Obi, en amont de BARNAUL.

Carte expédiée à Oldenburg (Allemagne),

Oblitération du 13 juin 1911

(Un des chiffres "1" est renversé).

Cachet série "b" avec deux étoiles.

II. La Sibérie orientale.

Les principales villes que rencontre le Transsibérien dans son trajet vers l'Est sont: KRASNOIARSK "la falaise rouge" située sur le Iénisseï et ses immenses bassins miniers, IRKOUTSK, sur l'Angara, surnommée "la perle du Baïkal", TCHITA dernière station importante avant l'Extrême-Orient russe et la Mandchourie. Un paragraphe spécial sera réservé à la région du lac Baïkal dont le franchissement par le Transsibérien mérite un développement particulier.



Oblitération de KRASNOIARSK du 14-1-1918
sur timbre de 2 roubles rouge brun (émission de 1913 dite des Romanov).

Pâturages aux environs de Krasnoïarsk.



Carte postale *russe* affranchie avec deux timbres:
- un 5 centimes vert du type français "Semeuse";
- un 4 kopecks rose du type russe "armoiries";
tous deux oblitérés à Bourbonne-les-bains (Hte-Marne) en 1908
sans qu'aucune indication au verso
ne permette d'établir le lieu réel d'expédition.

IRKOUTSK.

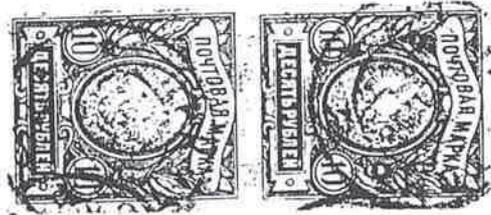
" La perle du Baïkal ".

IRKOUTSK fut fondée en 1652 au confluent de l'Irkout
et de l'Angara, à une soixantaine de kms du lac Baïkal
dont l'Angara est le seul émissaire.

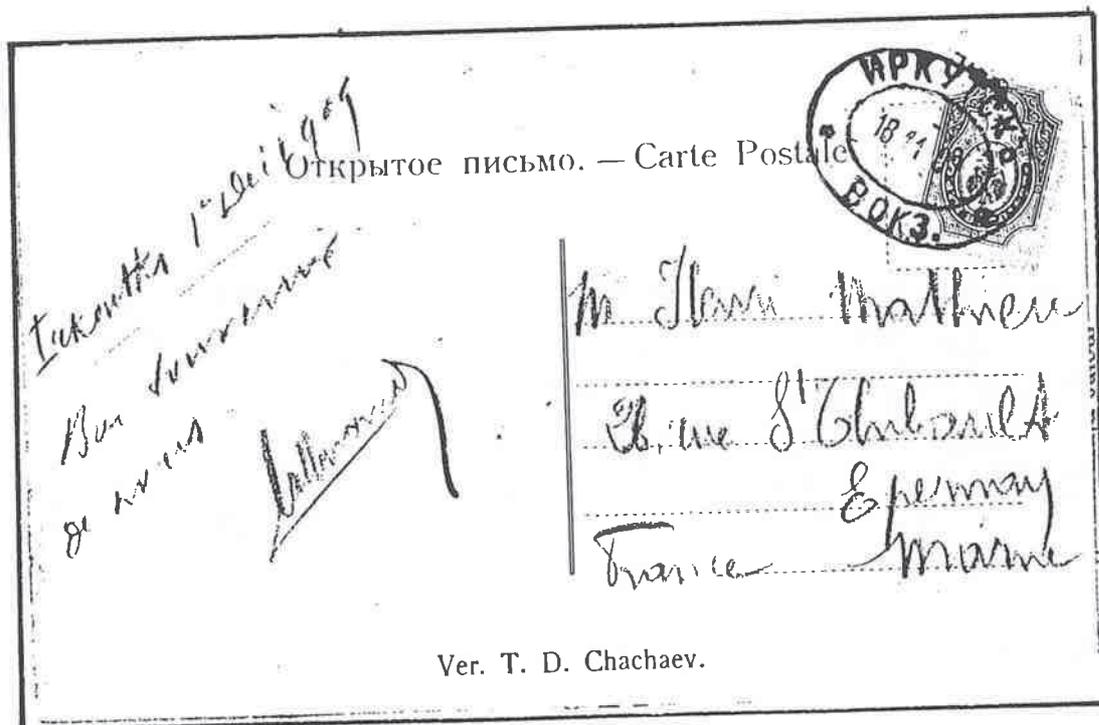
A été le point de départ des routes commerciales vers la Chine.



Oblitération d'Irkoutsk
du 20-9-1913 sur 4 kopecks
rouge de l'émission de 1913



Oblitération d'Irkoutsk du 9-1-1918
sur **paire non dentelée** du 10 roubles
de l'émission de 1917.



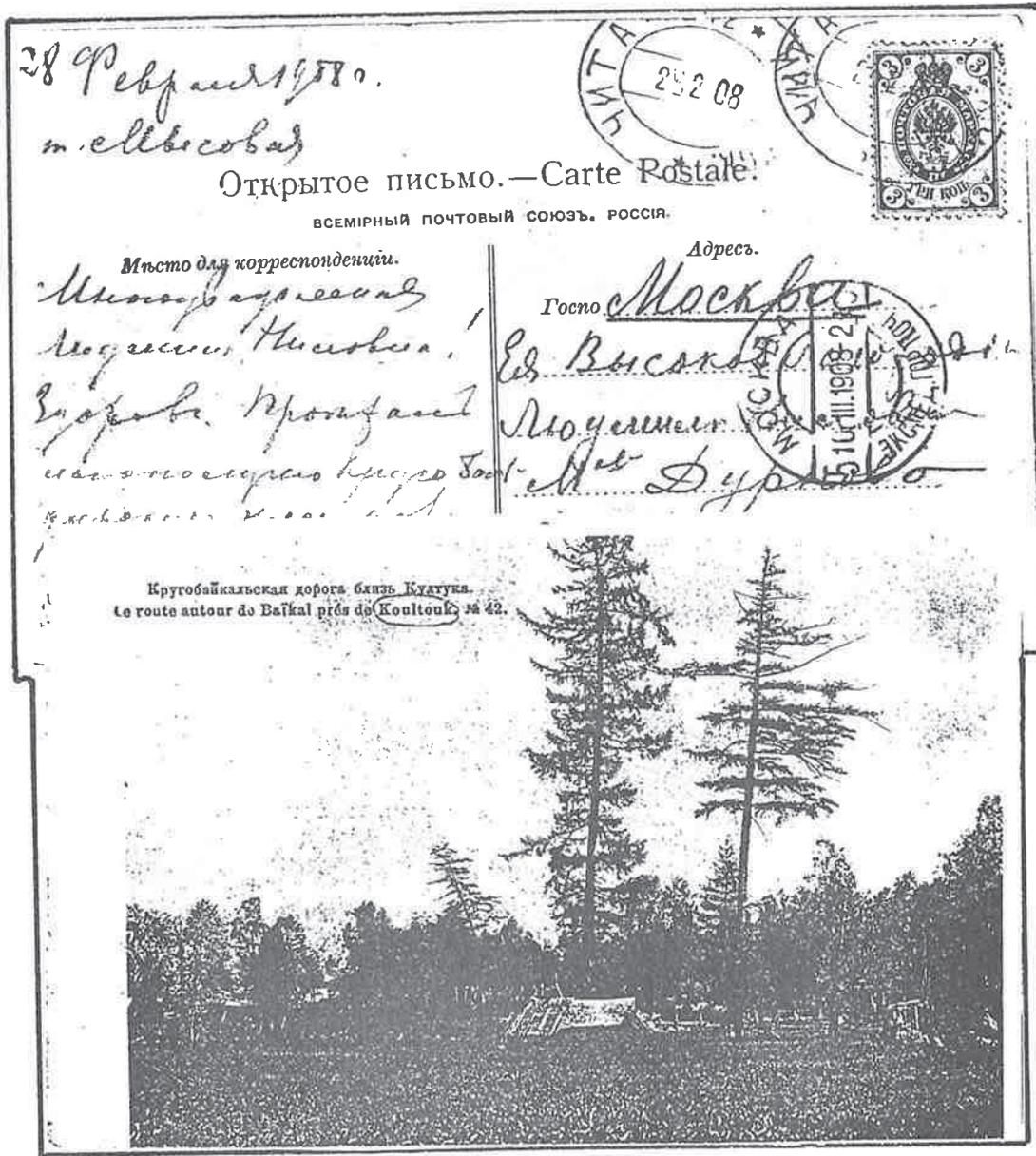
Cachet **ovale** de la **gare** d'Irkoutsk du 18-11-1909
(calendrier dit "julien")

"BOK3" est l'abréviation de "BOK3AL" : gare.

La date du 1-12-1909 indiquée par l'expéditeur est celle
du calendrier grégorien (à partir de 1900, il y a 13 jours
de différence entre les deux calendriers).

D'IRKOUTSK vers l'Extrême-Orient.

Ligne IRKOUTSK - TCHITA.



Carte expédiée de MISOVSK à MOSCOU le 28-2-1908.

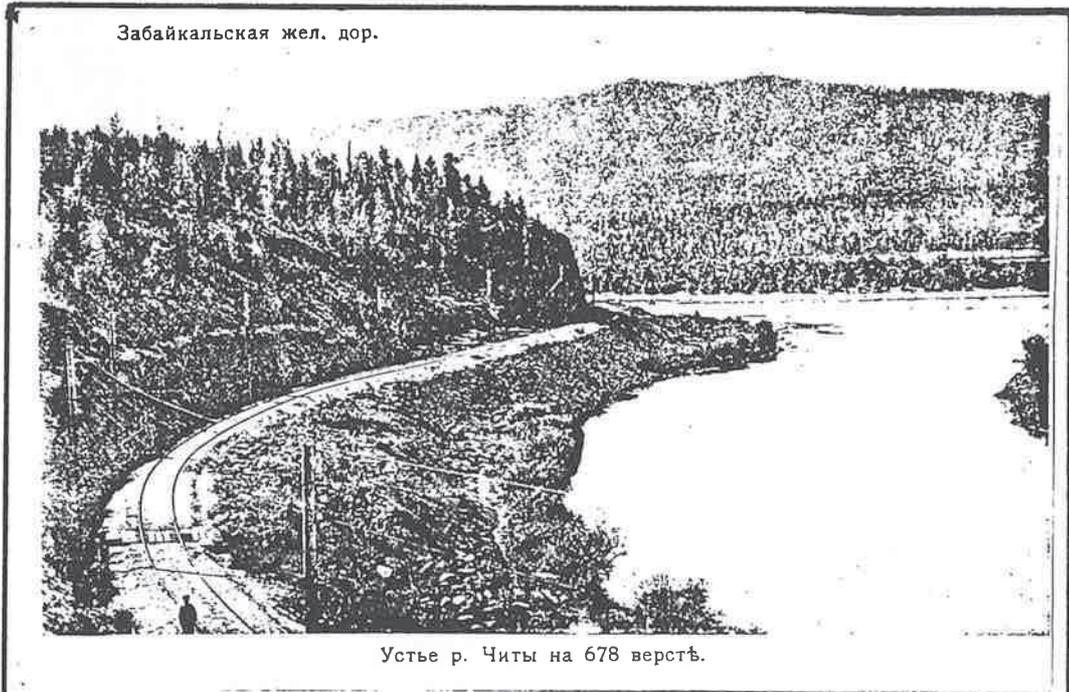
Cachet ovale de l'ambulant n° 242 TCHITA - IRKOUTSK.

MISOVSK est situé entre ces deux gares, au bord du lac Baïkal.

Cachet d'arrivée à MOSCOU le 10 mars 1908, soit 11 jours
pour effectuer le trajet MISOVSK - MOSCOU.

IRKOUTSK - TCHITA.

Vue du chemin de fer transbaïkalien à l'embouchure
de la rivière Tchita.



ОТКРЫТОЕ ПИСЬМО.—CARTE POSTALE
ВСЕМИРНЫЙ ПОЧТОВЫЙ СОЮЗЪ. РОССИЯ.

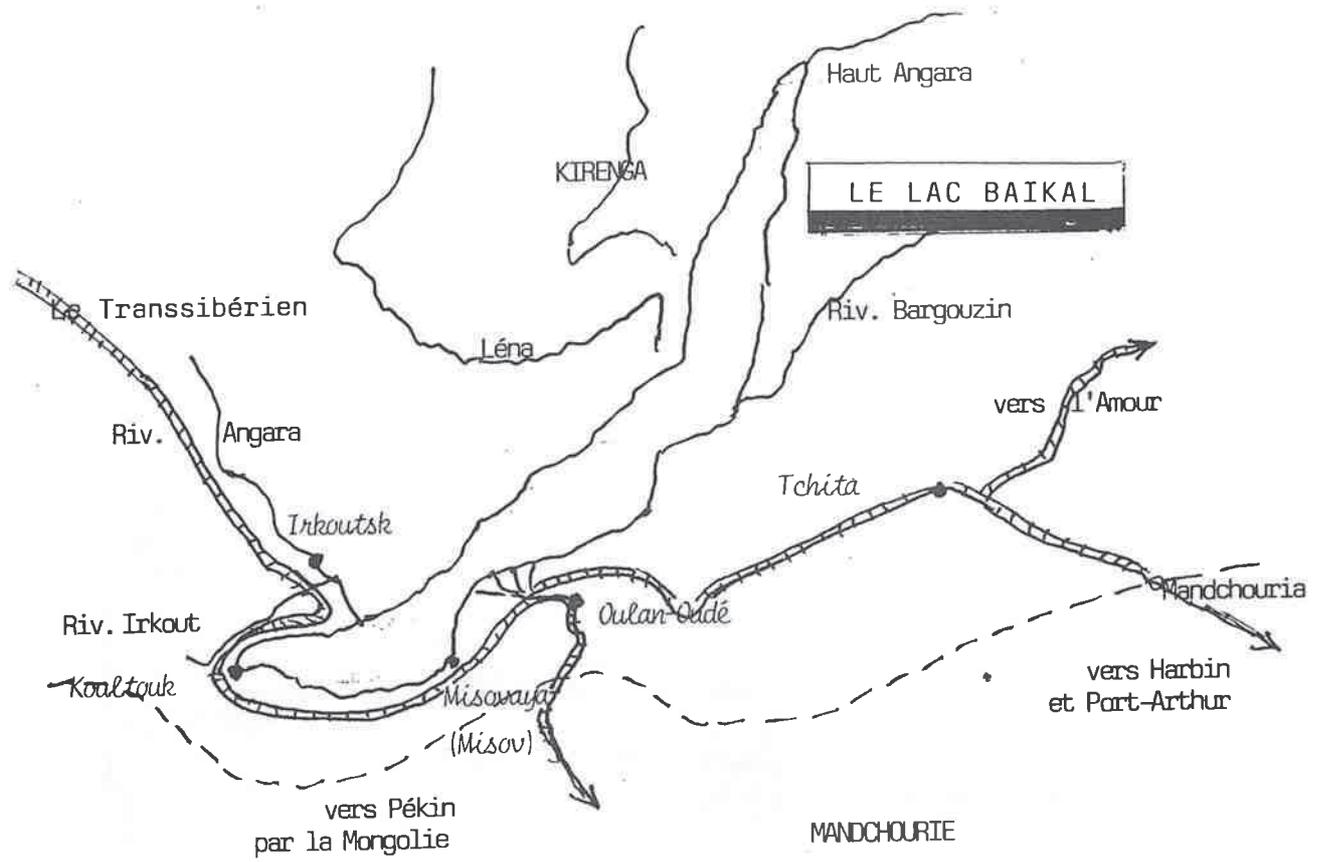
МѢСТО ДЛЯ КОРРЕСПОНДЕНЦИИ.

АДРЕСЪ.

Вот где-то и я дождусь
дополн. давить!
Иль не так и так
- Раю как и у нас
поиски изъ убого
еще слышны это слышны
Абсолютно дробно
Самы буды перо розданы
наз урвны и моръ и-и-и
Буды а мло и. Валл ферона
Иль

Парижъ Франці
Monsieur le Directeur
Fairberg
10 Rue du Louvre 10
Paris France

Carte postale expédiée à PARIS le 20-?- 1910.
Cachet ovale de l'ambulant n° 242 TCHITA - IRKOUTSK.

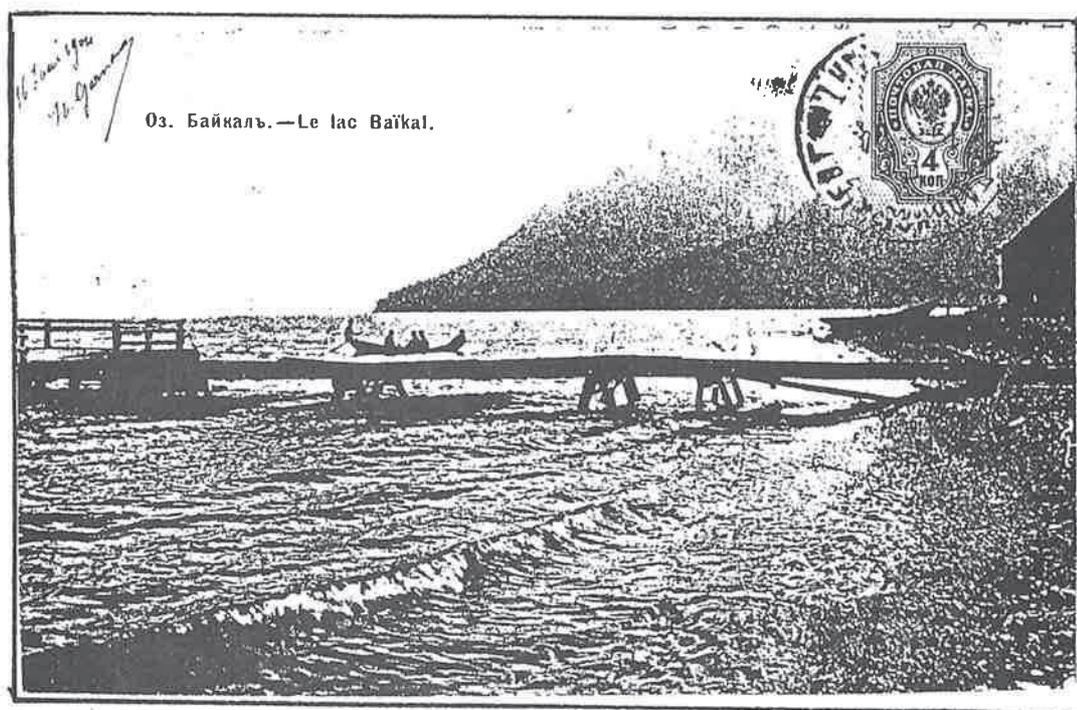


Contournement du lac BAIKAL par le Transsibérien.

Le franchissement de la région du lac BAIKAL.

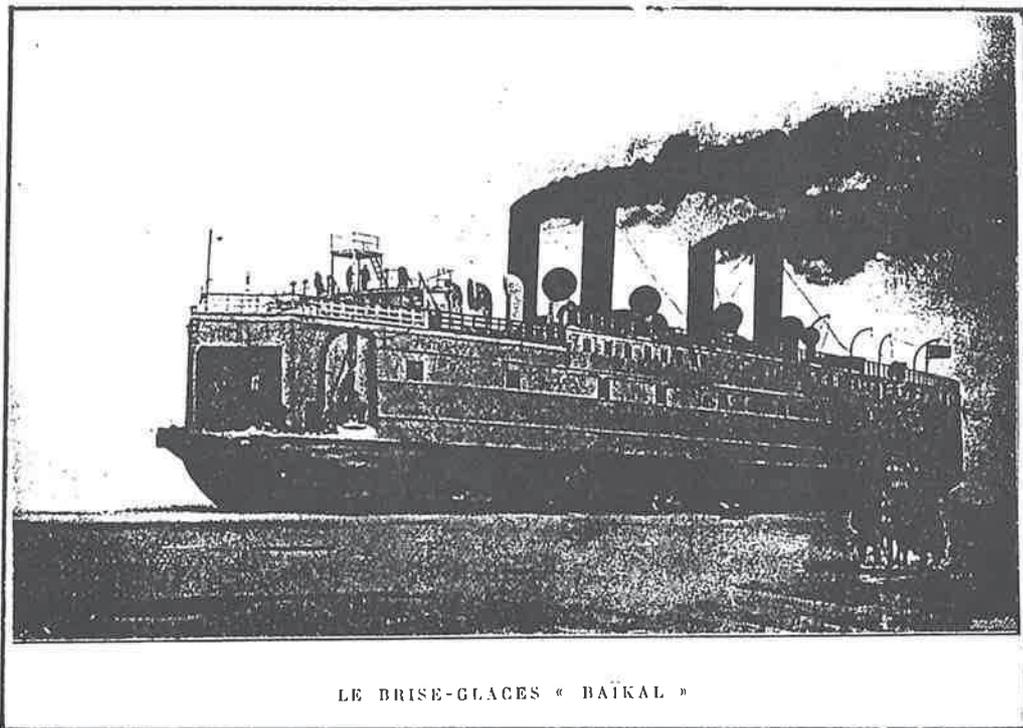
Parmi les difficultés rencontrées par les constructeurs du chemin de fer transsibérien, la plus importante fut certainement celle causée par le franchissement de la région du lac BAIKAL.

Ce lac est, en effet, l'un des plus importants du monde. Il s'étend sur une longueur de 640 kms pour une largeur qui va jusqu'à 85 kms. Sa plus grande profondeur dépasse 1700 m. D'une superficie de 35 000 kms², supérieure à celle de la Belgique ou de la Hollande, son volume d'eau représente 300 fois celui du lac de Genève. Il est situé au centre d'un massif montagneux, au relief tourmenté dont le franchissement nécessita des travaux importants (tunnels, tranchées...).



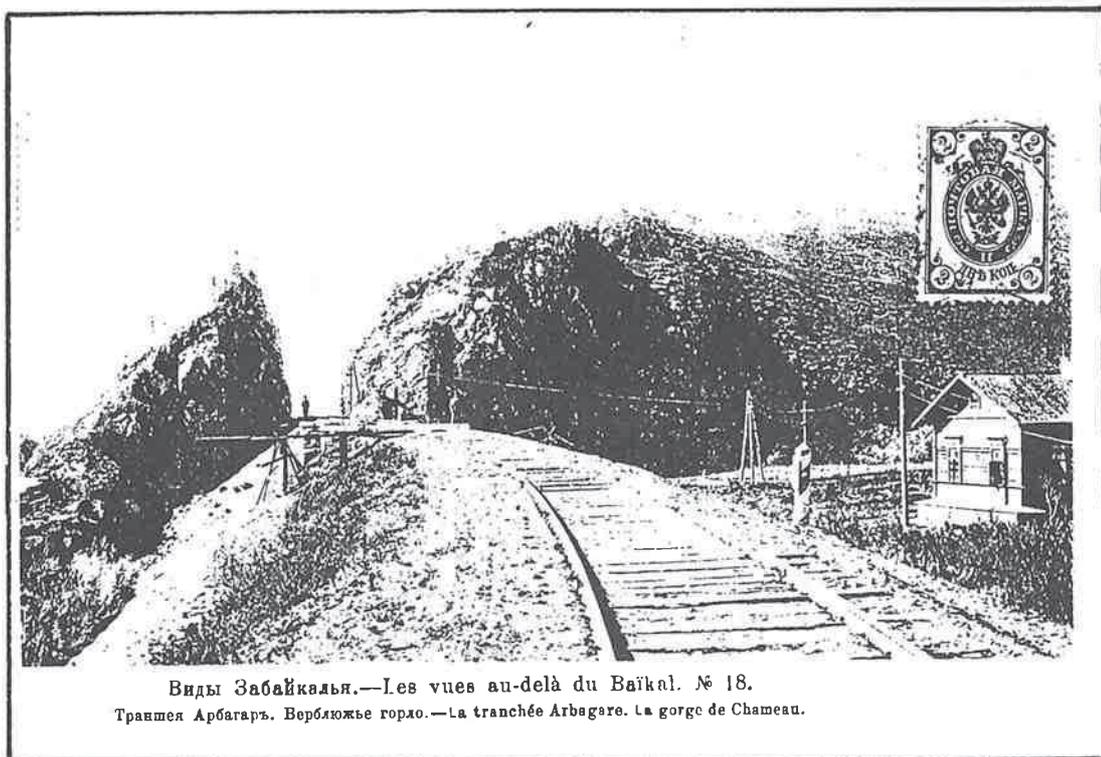
Dans un premier temps, le franchissement du lac s'effectua par le moyen d'un "brise-glace", le Baïkal, ferry-boat de 85 m. de long et déplaçant 4200 tonnes qui fut construit en Angleterre puis transporté en pièces détachées sur les bords du lac où il fut remonté et mis en service au début de l'année 1900. Mais, au coeur des années qui suivirent, la glace était si épaisse que le brise-glace ne parvenait pas à la rompre et il fallut installer sur le lac gelé une voie ferrée montée sur des traverses spécialement allongées pour mieux répartir le poids des trains. Après un essai infructueux

avec une locomotive beaucoup trop lourde pour la glace, il fallut se résoudre à faire tirer les wagons par des chevaux



LE BRISE-GLACES « BAIKAL »

C'est seulement en septembre 1904 et au prix de travaux importants et onéreux que la voie ferrée put enfin contourner le lac BAIKAL par le sud, réalisant la grande liaison directe et continue entre St Pétersbourg et Vladivostok, liaison qui, à cette époque s'effectuait en une dizaine de jours et à une vitesse qui ne dépassait pas 60 kms à l'heure.



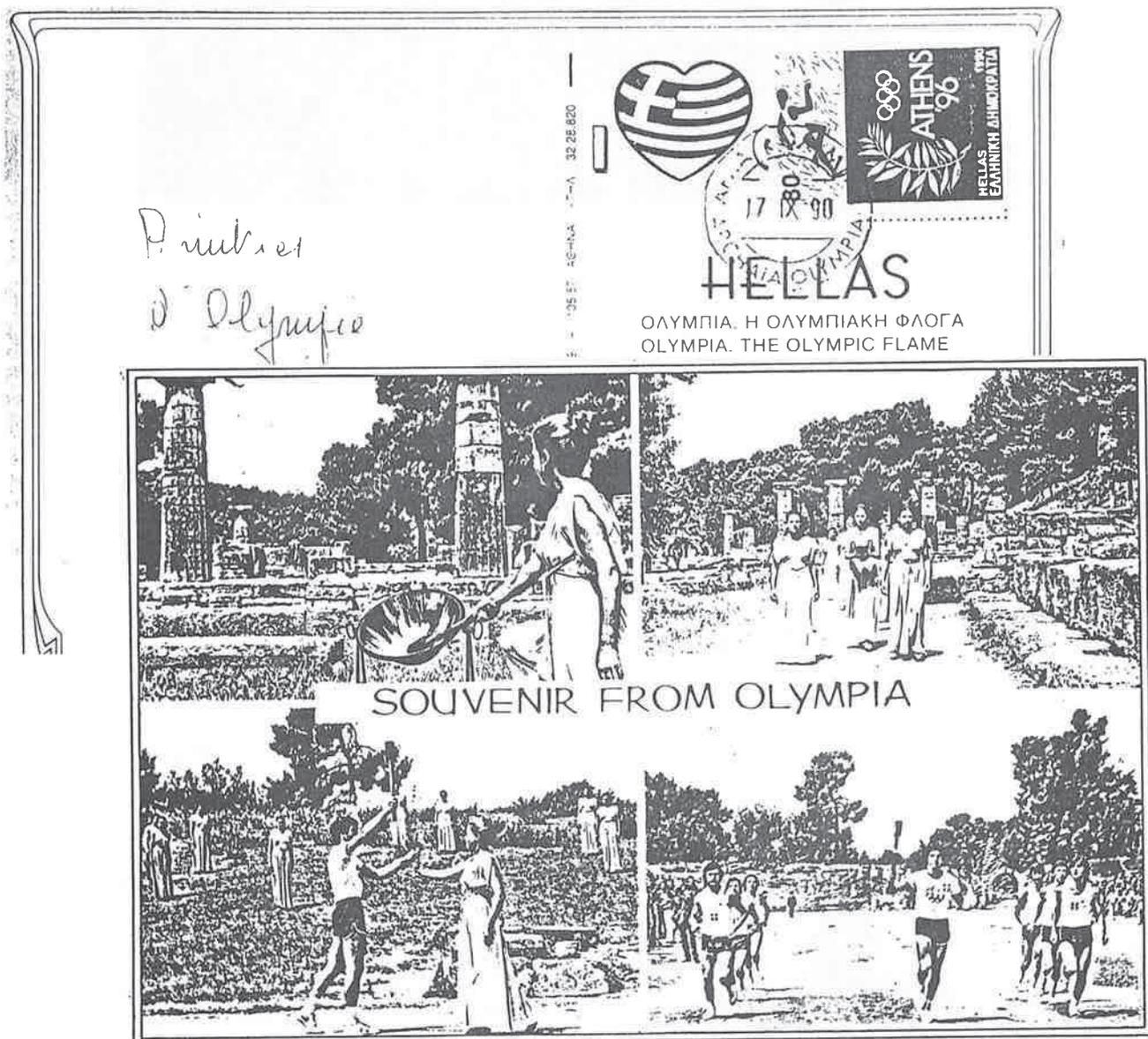
Виды Забайкалья.—Les vues au-delà du Baïkal. № 18.
Траншея Арбагаръ. Верблюжье горло.—La tranchée Arbagsare. La gorge de Chameau.

LA PEAU DE L'OURS ...

Nombreuses manifestations à Athènes en cette mi-septembre 1990 en prévision des Jeux Olympiques de 1996, date à laquelle sera commémoré le centenaire de leur rénovation par Pierre de Coubertin, et que la Grèce pense bien organiser.

Dans l'attente de la confirmation officielle, le stade, (entièrement en marbre), du centre ville pavaise, les oriflammes et lampions sont sortis et les tee-shirts portant les cinq anneaux sont en vente.

Les Postes grecques n'ont pas voulu manquer la magnifique fête et annoncent l'évènement comme l'atteste le timbre de cette carte postale expédiée d'Olympie le 17 Septembre.



HELLAS ! Trois fois HELLAS !!! (1). Le lendemain, 18 Septembre, le Comité Olympique International confiait à Atlanta, aux U.S.A., l'organisation des Jeux Olympiques 1996.

R.C.

(1) - Tout philatéliste, même débutant, aura fait la traduction de ce mot "HELLAS".

Buropla N

78 bis, rue du Maréchal Lyautey
85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 37.42.47

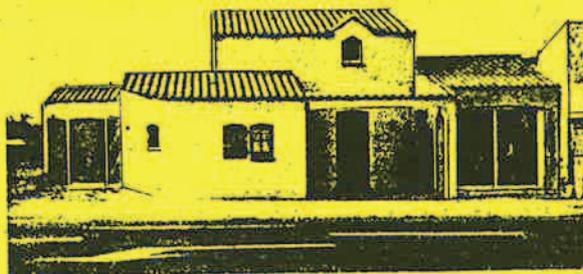


arts graphiques
tirage de plans
photocopies
fournitures et
matériel pour
le dessin et le bureau



MAISONS INDIVIDUELLES

**JC GUICHETEAU
CONSTRUCTIONS**



JC GUICHETEAU
CONSTRUCTIONS

6, place de la Vendée - LA ROCHE SUR YON - 51 36 34 56
VENEZ VISITER NOTRE PAVILLON TEMOIN
33 bis, rue du Perthuis Breton
LA TRANCHE SUR MER - 51 27 48 48

**TAILLANDIERS
PHILATÉLIE**

65, rue de la Roquette 75011 PARIS TEL. 47.00.97.71
(métro BASTILLE ou VOLTAIRE)

ACHAT - VENTE

**THÉMATIQUES ET NOUVEAUTÉS
DU MONDE ENTIER ABONNEMENT** Consultez-nous !

trimestriel

**"CONTACTS
PHILATÉLIQUES"**

Bulletin de liaison avec
notre clientèle

- catalogue de vente
- nouveautés
- thématiques
- échanges
- offres de vente

**REMISE
DE 25%**
POUR LES SOCIÉTÉS
SUR LE MATÉRIEL
PHILATÉLIQUE
SAUF SUR LES
CATALOGUES

ENVOI CONTRE LA SOMME DE 4 Frs

NOTRE MAGASIN EST OUVERT
sans interruption
du lundi au samedi
de 9h à 19h.



Nous acceptons
les C.B. Diners Club
AMERICAN EXPRESS
et EUROCHEQUES

Hôtel Restaurant* du Centre



36 CHAMBRES ** NN

salles de réunions

séminaires

banquets

PLUS DE 80 PLACES



LE POIRÉ SUR VIE

-J. JAUFFRIT
imprimerie



Tous les Imprimés

- administratifs
- commerciaux
- publicitaires

Impression :

- Typo - Offset
- Quadrichromies

Boulevard des Deux Moulins B.P. 18
Téléphone 51 31 87 15

LE POIRÉ-SUR-VIE



Roger DEBIEN
Antenne-Télévision
SONORISATION

LA ROCHE s/YON Tél. 51.37.29.12

ELECTRONIC

DÉPANNAGE

atelier :

« la gastonnière »

route de la limouzinière

le bourg sous la roche

85000 la roche sur yon

tél. 51 37 29 12

Vins Bières Spiritueux



rivière

74, route d'Alzenay B.P. 147

85004 LA ROCHE S YON Tél. 51.37.00.80

**LE CACHET " RETOUR A L'ENVOYEUR " NUMEROTE
utilisé en Vendée à partir de 1866**

M. BRUNO

Au début de l'année 1866, l'administration des Postes voulant apporter une modification au service des Rebutis décida que, chaque fois que cela serait possible, toute lettre dont le destinataire ne pourrait être atteint serait retournée à l'envoyeur.

A cet effet, une circulaire en date du 23 février 1866 arrêta certaines dispositions, notamment la création d'un cachet "Retour à l'envoyeur" à numéro qui devait être frappé sur les lettres lors de leur renvoi; ce numéro correspondant au "grand chiffre" dans un losange de points utilisé pour l'oblitération des timbres-poste.

L'administration se donnait, par ce numérotage, le moyen de prouver que la lettre ainsi marquée avait bien atteint le bureau destinataire avant d'être retournée à l'expéditeur.

Ce cachet commença à être utilisé le 1er juin 1866.

A la fin du mois de mars 1876, l'administration voulant simplifier le traitement du courrier au départ, décida que les timbres-poste seraient désormais oblitérés par le seul cachet à date, ce qui facilitait le travail de l'agent préposé à l'oblitération, car jusque là, il devait utiliser deux cachets: l'un, le "grand chiffre" qui oblitérait le timbre-poste, l'autre, le cachet à date qui était frappé sur la lettre même.

Mais le retrait général des cachets oblitérants "grands chiffres" n'entraîna pas la disparition des cachets "retour à l'envoyeur" à numéro. L'administration continua même à attribuer un numéro d'ordre aux nouveaux bureaux, au fur et à mesure de leur création, qui se virent également dotés d'un cachet "retour à l'envoyeur" à numéro correspondant.

Ces numéros donnés aux bureaux créés après avril 1876 furent désignés sous le vocable "numéro blanc".

Cette nouvelle numérotation va durer près de vingt ans et sera supprimée par une circulaire de décembre 1894; ce qui incita, peut-être, certains receveurs à échapper le numéro.

N'ayant jamais fait l'objet d'un retrait général, ces cachets continueront à être utilisés mais seront parfois mis à l'écart pour cause d'usure, puis plus tard, lors de l'apparition des cachets en matière plastique plus anonymes; ou bien retournés au service du matériel postal.

LES DIFFERENTES VARIETES D'EMPREINTES

L'examen des empreintes à quatre chiffres que nous avons rencontrées fait ressortir trois types principaux de cachets qui furent utilisés dans le temps, mais qui présentent entre eux de légères différences.

TYPE DE 1866

RETOUR
A L'ENVOYEUR
2561
←-- 36 m/m --→

Les lettres "O" dans "retour" et "envoyeur" ont une forme ovale. Le groupe de 4 chiffres a une longueur qui varie de 10 m/m à 12 m/m, selon la marque.

TYPE DE 1877

RETOUR
A L'ENVOYEUR
6738
←-- 33 m/m --→

Les lettres "O" sont parfaitement rondes.
Le groupe de 4 chiffres a une longueur variant de 9 m/m à 10 m/m.

TYPE DE 1887

RETOUR
A L'ENVOYEUR
8746
←-- 33 m/m --→

Les lettres "O" ont une forme ovale.
Le groupe de 4 chiffres a une longueur de 10 m/m à 12 m/m

Il est bien évident que les numéros à deux ou trois chiffres offrent des mensurations différentes. L'identification des types s'effectue alors sur les mentions "Retour à l'envoyeur".

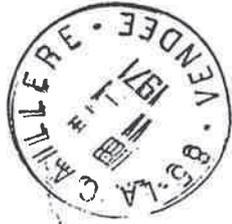
LES BUREAUX DE POSTE VENDEENS
 AYANT UTILISE LE CACHET "RETOUR A L'ENVOYEUR" NUMEROTE
 A PARTIR DE 1866

Numéro d'ordre	Bureau (orthographe actuelle)	Dates extrêmes vues	Observations
44	AIZENAY	1946 - 1972	
265	AVRILLE	1968 - 1990	
308	BARBATRE	1966 - 1984	
325	LA BARRE-de-MONTS	1963 - 1983	
408	BEAUVOIR-sur-MER	1963 - 1987	
545	BOUIN	1970 - 1972) vu 1969) sans numéro
584	BOURNEZEAU		
695	LA CAILLERE	1970 - 1971	
832	CHAILLE-les MARAIS	1963 - 1984	
836	LA CHAIZE-le-VICOMTE	1963 - 1970	
841	CHALLANS	1925 - 1981	
881	CHANTONNAY	1963 - 1981) vu 1969) sans numéro
914	LA CHATAIGNERAIE		
989	CHAVAGNES-en-PAILLERS	1963 - 1971	
1247	CUGAND	1963	
1421	LES ESSARTS	1969 - 1987	
1542	F'ONTENAY-le-COMTE	1947 - 1983	
1628	LA GARNACHE	1969 - 1972	
1784	LES HERBIERS	1945 - 1972	
1792	L'HERMENAULT	1963 - 1981	
1835	L'ILE d'YEU	1967 - 1970	
2116	LUCON	1945 - 1950	
2166	MAILLEZAIS	1949 - 1985	
2213	MAREUIL-sur-LAY	1955 - 1972	
2422	MONTAIGU	1963 - 1970	
2546	MORTAGNE-sur-SEVRE	1968 - 1971	
2552	LA MOTHE-ACHARD	1969 - 1982	
2561	MOUILLERON-en-PAREDS	1968 - 1981	
2570	MOUTIERS-les-MAUXFAITS	1963 - 1984	

Numéro d'ordre	Bureau (orthographe actuelle)	Dates extrêmes vues	Observations
2608	LA ROCHE-sur-YON	1931	
2657	OLONNE-sur-MER	1950 - 1971	
2673	NOIRMOUTIER-en-l'ILE	1968 - 1971	
2757	OULMES	1951 - 1971	
2775	PALLUAU	1963 - 1984	
2912	LE POIRE-sur-VIE	1949 - 1963	
3000	FAYMOREAU (nov. 1893)		{ Pouillé (1866 à 1874) Faymoreau-Puy de Serre (1874-1893)
3010	POUZAUGES	1969 - 1978	
3053	L'OIE (mars 1895)	1963 - 1971	{ Les quatre Chemins de l'Oie (1866-1874) Sainte Florence (1874-1895)
3176	ROCHESERVIERE	1963	
3255	LES SABLES D'OLONNE	1945 - 1950	
3594	St FLORENT-des-BOIS	1963 - 1969	
3605	St FULGENT	1970 - 1987	
3651	St GILLES CROIX de VIE	1963 - 1976	
3657	Ste HERMINE	1938 - 1971	
3660	St HILAIRE-des-LOGES	1962 - 1971	
3674	St JEAN-de-MONTS	1967 - 1984	
3777	St MICHEL-en-L'HERM	1963	
3899	TALMONT	1969 - 1984	
3959	TIFFAUGES	1963	
4210	LES LUCS-sur-BOULOGNE	1948 - 1963	
4314	VIX	1951 - 1971	
4436	NALLIERS	1963 - 1971	
4712	MOUCHAMPS	1963 - 1971	
4812	L'HERBERGEMENT	1963 - 1981	
4813	St LAURENT-Sur-SEVRE	1963 - 1980	
4909	BELLEVILLE-sur-VIE	1963	
4910	LE BOUPERE	1966 - 1971	
6002	BENET	1941 - 1973	
6172	LE CHAMP St PERE	1963 - 1971	
6173	NESMY	1963	
6304	LA GAUBRETIERE	1966 - 1984	
6426	VELLUIRE	1950 - 1971	
6440	LANDEVIELLE		

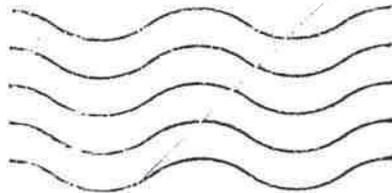
TRIBONDEAU 108 Gal Guérin 85 LA ROCHE SUR YON

RETOUR
A L'ENVOYEUR
695



TRIBONDEAU 108 Gal Guérin 85 LA ROCHE SUR YON

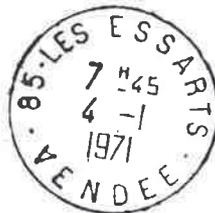
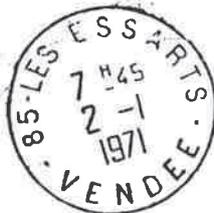
RETOUR
A L'ENVOYEUR
2422



RETOUR
A L'ENVOYEUR
2422

A TRIBONDEAU 108 Gal Guérin 85 LA ROCHE SUR YON

RETOUR
A L'ENVOYEUR
1421



LES BUREAUX DE POSTE VENDEENS
 CREES ENTRE LE 1er AVRIL 1877 et le 31 DECEMBRE 1894
 AYANT UTILISE LE CACHET "RETOUR A L'ENVOYEUR" NUMEROTE

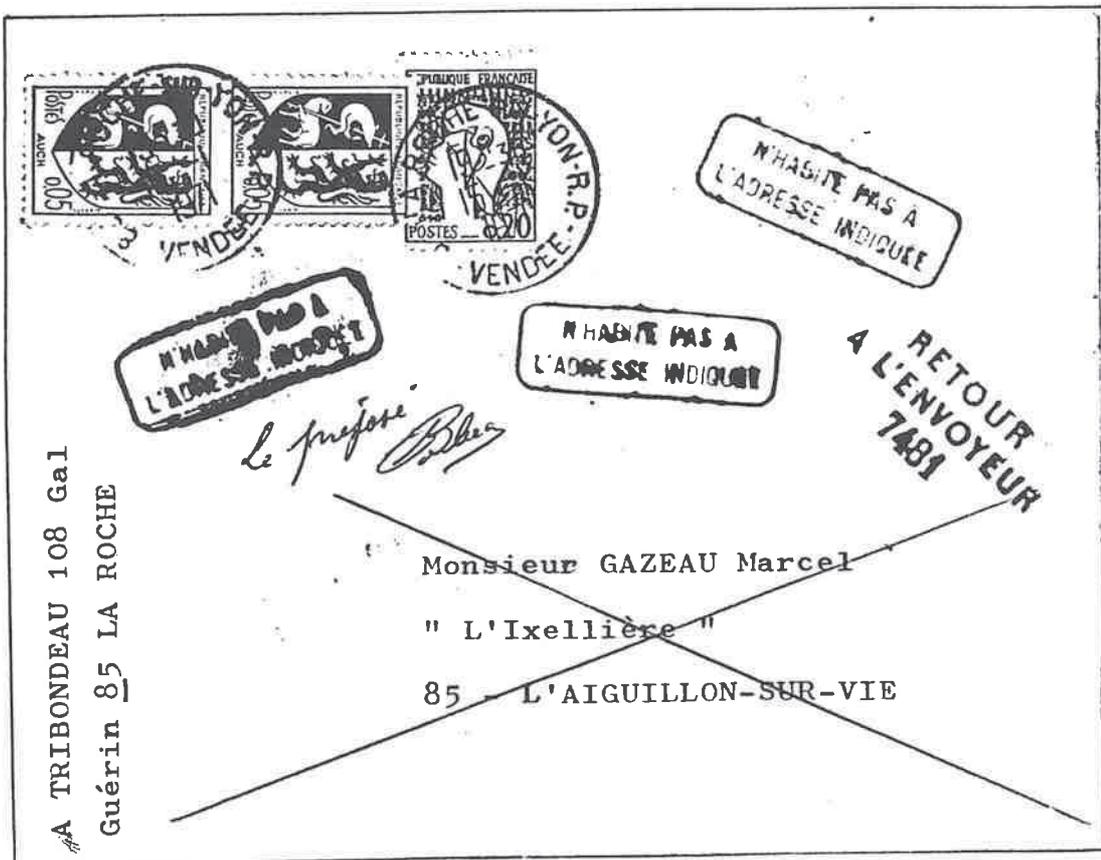
Numéro d'ordre	BUREAU	DATES VUES	OBSERVATIONS
	<u>1877</u>		
6498	Le GUE DE VELLUIRE		
6533	L'ILE d'ELLE		
	<u>1878</u>		
6617	CHAMPAGNE les MARAIS	1963	
6627	Ste CECILE	1963 -1969.	
	<u>1879</u>		
6738	St GERVAIS	1963 - 1971	
	<u>1880</u>		
6811	ANGLES	1963 - 1971	
6888	St MESMIN	1963	
6920	La BRUFFIERE	1963 - 1970	
6925	SOULLANS		
6942	LE LANGON	1963 - 1971	
	<u>1882</u>		
7269	Les EPESES	1969 - 1983	
	<u>1883</u>		
7406	St ETIENNE du BOIS	1963 - 1973	
	<u>1884</u>		
7481	COEX	1969 - 1984	F.R. janv. 84, R. nov.89 (1)
7526	ST CHRISTOPHE DU LIGNERON		
7554	COMMEQUIERS		
	<u>1885</u>		
7613	Les BROUZILS	1969	
	<u>1886</u>		
7723	FONTAINES	1949 - 1971	R. sept.
	<u>1891</u>		
7962	VOUVANT	1963 - 1971	R. avril
8046	St PIERRE DU CHEMIN	1963	R. sept.

.../...

	<u>1892</u>		
8151	La TRANCHE	1969 - 1971	R. juillet
	<u>1893</u>		
8261	FAYMOREAU	1952 - 1963	R. juillet
8379	Le PERRIER	1963	F.R. sept.
8392	BREUIL-BARRET		F.R. sept.
8469	St HILAIRE DE RIEZ	1963 - 1980	F.R. oct.
8531	MONSIREIGNE	1963 - 1981	F.R. nov.
	<u>1894</u>		
8618	La VERRIE	1963	R. avril
8746	BOIS de CENE	1963 - 1970	F.R. août
8821	SALLERTAINE	1963	F.R. nov.

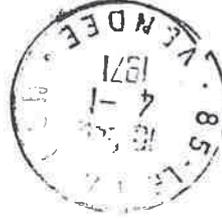
(1) R. = recette

F.R. = facteur-receveur



7481 = Bureau de COËX

RTIBONDEAU 108 Gal Guérin 85 LA ROCHE SUR YON

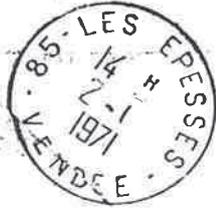


RETOUR
A L'ENVOYEUR
6942

N'HABITE PAS À
L'ADRESSE INDICUÉE



TRIBONDEAU 108 Gal Guérin 85 LA ROCHE SUR YON



RETOUR
A L'ENVOYEUR
7269

= Maître Dugast notaire au Poite'ou/sie
charge' de la succession =

RETOUR
A L'ENVOYEUR
7406



u R

LISTE DES BUREAUX DANS L'ORDRE ALPHABETIQUE

44	AIZENAY	
6811	ANGLES	
265	AVRILLE	
308	BARBATRE	
325	LA BARRE DE MONTS	
408	BEAUVOIR sur MER	
4909	BELLEVILLE sur VIE	
6002	BENET	
8746	BOIS DE CENE	
545	BOUIN	
4910	LE BOUPERE	
584	BOURNEZEAU	
8392	BREUIL BARRET	
7613	LES BROUZILS	
6920	LA BRUFFIERE	
695	LA CAILLERE	
832	CHAILLE LES MARAIS	
836	LA CHAIZE LE VICOMTE	
841	CHALLANS	
6617	CHAMPAGNE LES MARAIS	
6172	LE CHAMP St PÈRE	
881	CHANTONNAY	
914	LA CHATAIGNERAIE	
989	CHAVAGNES en PAILLERS	
7481	COEX	
7554	COMMEQUIERS	
1247	CUGAND	
7269	LES EPESSES	
1421	LES ESSARTS	
3000	FAYMOREAU	(nov.1893)
8261	FAYMOREAU	
7723	FONTAINES	
1542	FONTENAY le COMTE	

RETOUR
A L'ENVOYEUR
144

RETOUR
A L'ENVOYEUR
408

RETOUR
A L'ENVOYEUR
8746

RETOUR
A L'ENVOYEUR
881

RETOUR
A L'ENVOYEUR
7481

} Pouillé : jusqu'à 1874
Faymoreau-Puy de Serre : de 1874 à 1893

1628 La GARNACHE
 6304 La GAUBRETIERE
 6498 Le GUE de VELLUTRE
 4812 L'HERBERGEMENT
 1784 Les HERBIERS
 1792 L'HERMENAULT
 6533 L'ILE d'ELLE
 1835 L'ILE d'YEU
 6440 LANDEVIEILLE
 6942 Le LANGON
 2116 LUCON
 4210 Les LUCS sur BOULOGNE
 2166 MAILLEZAIS
 2213 MAREUIL sur LAY
 8531 MONSIREIGNE
 2422 MONTAIGU
 2546 MORTAGNE sur SEVRE
 2552 La MOTHE ACHARD
 4712 MOUCHAMPS
 2561 MOUILLERON EN PAREDS
 2570 MOUTIERS les MAUXFAITS
 4436 NALLIERS
 6173 NESMY
 2673 NOIRMOUTIER en l'ILE
 3053 L'OIE (mars 1895)
 2657 OLONNE sur MER
 2757 OULMES
 2775 PALLUAU
 8379 Le PERRIER
 2912 le POIRE sur VIE
 3010 POUZAUGES
 3176 ROCHESERVIERE
 2608 LA ROCHE sur YON
 3255 LES SABLES d'OLONNE

RETOUR
 A L'ENVOYEUR
 4812

L'Isle Dieu : jusqu'à 1875

RETOUR
 A L'ENVOYEUR
 2166

Montaigu-Vendée

RETOUR
 A L'ENVOYEUR
 2552

} Les quatre Chemins de l'Oie : jusqu'à 1874
 } Ste Florence : 1874 à 1895

Le Poiré sous Napoléon : jusqu'à 1871

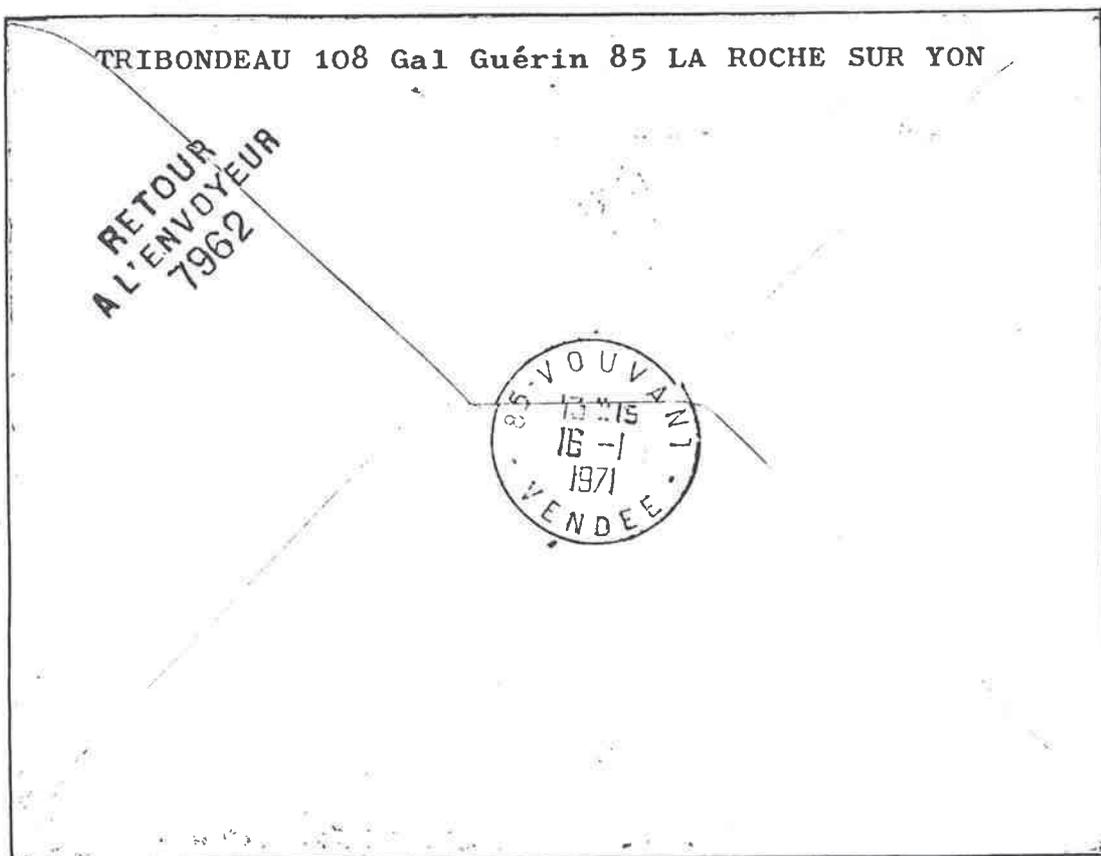
Napoléon-Vendée : jusqu'à 1870 (nov)

8821 SALLERTAINE
6627 Ste CECILE
7526 St CHRISTOPHE du LIGNERON
7406 St ETIENNE du BOIS
3594 St FLORENT des BOIS
3605 St FULGENT
6738 St GERVAIS
3651 St GILLES CROIX de VIE
3657 Ste HERMINE
8469 St HILAIRE de RIEZ
3660 St HILAIRE des LOGES
3674 St JEAN de MONTS
4813 St LAURENT sur SEVRE
6888 St MESMIN
3777 St MICHEL en l'HERM
8046 St PIERRE CHEMIN
6925 SOULLANS
3899 TALMONT
3959 TIFFAUGES
8151 LA TRANCHE
6426 VELLUIRE
8618 La VERRIE
4314 VIX
7962 VOUVANT

St Florent du Bois : jusqu'à 1868

St Gilles sur Vie :

**RETOUR
A L'ENVOYEUR
6738**

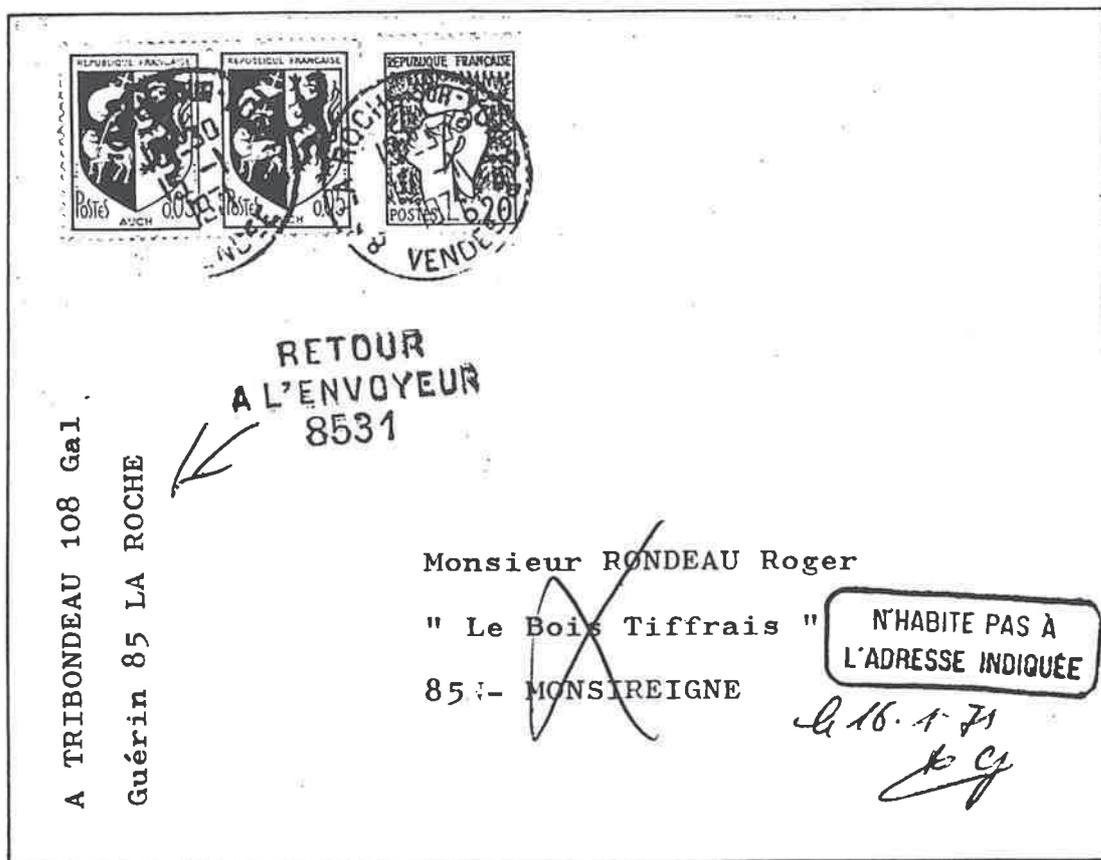


La présente étude n'a pas la prétention d'être exhaustive; en effet, la liste des bureaux ne fait état que des dates extrêmes vues sur des enveloppes en ma possession, mais aussi complétée, grâce à la collaboration de notre ami Yves Pauvert qui, aimablement, m'a ouvert ses "boîtes" dans lesquelles j'ai pu noter des dates intéressantes, sans oublier Gérard Abert qui m'a adressé une liste, ce qui m'a permis d'améliorer des dates relativement proches.

Il appartiendra donc aux collègues de compléter cette liste en fonction des documents qu'ils possèdent.

BIBLIOGRAPHIE

Les Feuilles Marcophiles (n°127) de Lavarack
 " (n°130) "
 " (n°131) "
 (n°224) de R. Boré



8531 = Bureau de MONSIREIGNE



MEUBLES MOREAU

VOTRE ÉBÉNISTE



FABRICANT

BELLEVILLE-sur-VIE

Tél. : magasin 51.41.12.62
fabrique 51.41.11.13

COIFFURE — BEAUTÉ

HOMMES ET DAMES

salons marcel et maguy

Institut d'Hygiène - Capillaires - Postiches
Parfumerie

17. avenue Gambetta - La Roche-sur-Yon

Tél. 51.37.05.28

Armurerie AUDUREAU

LA CHASSE — LE BALL-TRAP

24, Rue Maréchal-Lyautey
LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 51.37.13.07 Toutes les Réparations

FOURNITURES DE BUREAU

Papeterie BOUTIN

Stylos - Cadeaux

7 Place Napoléon 85000 LA ROCHE SUR YON
Tél. 51 37 15 94

ARTICLES PHILATELIQUES

*Remise générale de 10%
aux membres de l'Amicale*



**plein
ciel**

DES PAPETIERS PLEINS D'IDÉES

**S. A. Imprimerie Vendéenne
LIBRAIRIE DE L'ETOILE**

1, Rue Georges-Clemenceau
85000 LA ROCHE SUR YON

- Téléphone : 51.37.01.69

REGISTRES ET FOURNITURES
DE BUREAU

CLASSEURS et ALBUMS

MATERIEL PHILATELIQUE

CARTES DE VISITE,
FACTURES etc

TOILES, Peintures, pinceaux,
Fournitures pour le dessin.

DROGUERIE - PARFUMERIE

Michel GEAY

Rue Maréchal-Foch - LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.37.07.76

Peinture - Papiers peints - Verres à vitres
Produits chimiques

LIVRAISON A DOMICILE

POISSONNERIE

"chez ANDRE"

26, rue Foch

LA ROCHE-SUR-YON

Tél : 51.37.11.14

Arrivage journalier
des SABLES d'OLONNE

AUX HALLES : mardi, mercredi, samedi.



**Poiroux
Musique**

LE SPECIALISTE VENDEEN
de l'instrument de musique

27r. de Gaulle TEL 51.37.17.63
85000 LA ROCHE SUR YON

Nombreux PIANOS neufs et d'occasion,
ORGUES électroniques avec boîte de rythmes,
ORGUES classiques, ACCORDEONS, GUITARES,
AMPLIS et tous instruments pour harmonies et fanfares

ACCORD REPARATIONS

Prix extrêmement étudiés

UNE JOURNÉE AU CHATEAU DE VERSAILLES

Le vendredi 19 septembre 1783

Les frères Montgolfier avaient, le 4 juin 1783, expérimenté un ballon à air chaud, dans leur fief, Annonay, à l'occasion des Etats particuliers du Vivarais.

Le 27 août, Charles, de son côté, faisait décoller un ballon gonflé à l'hydrogène. Une compétition serrée commence donc, mais pour obtenir la grande consécration, il est indispensable de bénéficier de la protection du Roi et de la cour.

Etienne de Montgolfier obtient donc du roi l'autorisation de présenter son appareil à Versailles et Louis XVI a promis d'assister à l'envol du ballon

Le calendrier indique donc vendredi 19 septembre 1783.

Nous possédons deux récits de cette journée. L'un de Mr. J. LEVRON, dans "la vie quotidienne à la Cour", l'autre fourni par Mr Claude ELOUARD.

Ces deux narrations et surtout les illustrations philatéliques auxquelles ils ont donné naissance ne manquent pas de poser de sérieux problèmes, comme on le verra.

LES PREPARATIFS Montgolfier et J.B. Reveillon ont fabriqué, en cinq jours, un ballon de 1.400 m³. Etienne de Montgolfier a essayé son appareil en vol captif, la veille, à Paris, au Faubourg st Antoine, rue de Montreuil et probablement sur un terrain appartenant à Mr. Reveillon, fabricant de papiers peints et gros "industriel" de l'époque. Il pleuvait dru.

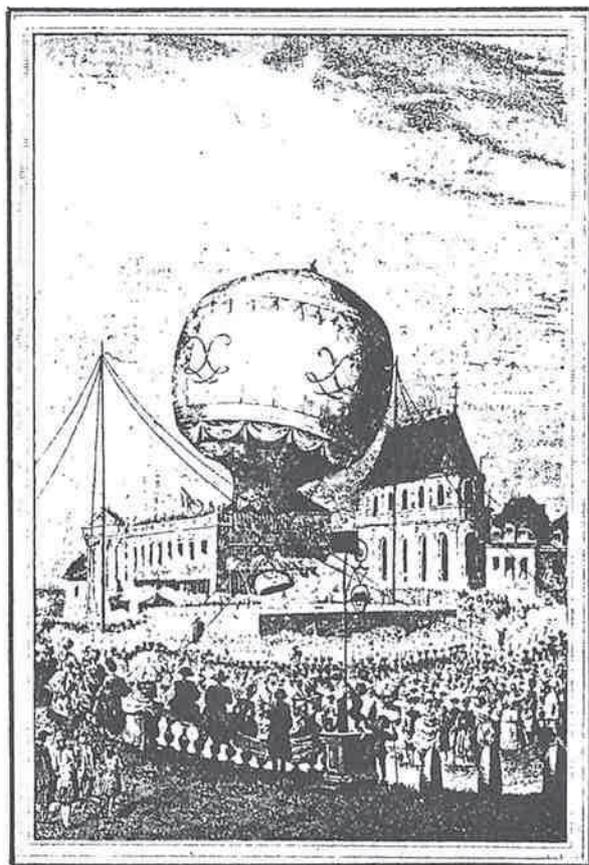
Le vendredi matin l'enveloppe du ballon, composée essentiellement de 900 m de toile de coton, est transportée par une voiture du garde-meuble royal traînée par trois chevaux.

Dès 7 heures du matin, la foule se presse, à Versailles dans la cour des Ministres où l'expérience doit être tentée.

Les gazetiers évaluent le nombre des spectateurs à 120.000.

Un échafaud (ou estrade) d'environ 3 mètres a été préparé sur le terre-plein de la première cour d'entrée du château (ou cour des Ministres).

Cette plate-forme cylindrique était destinée à produire de la vapeur et de la fumée.



Décollage du ballon Réveillon. Versailles, 19 septembre 1783. Gravure de Launay d'après un dessin de Lorimier, témoin de l'ascension.

fig. 1

Le combustible est composé essentiellement d'un mélange de 5 livres de laine et de 40 kg de paille hachée, plus ou moins humectée d'eau.



fig 2 carte allemande éditée pour le 200ème centenaire de l'expérience

LE VOL Montgolfier a prévu d'étudier les possibilités de respiration (et donc de survie) des êtres vivants en altitude.

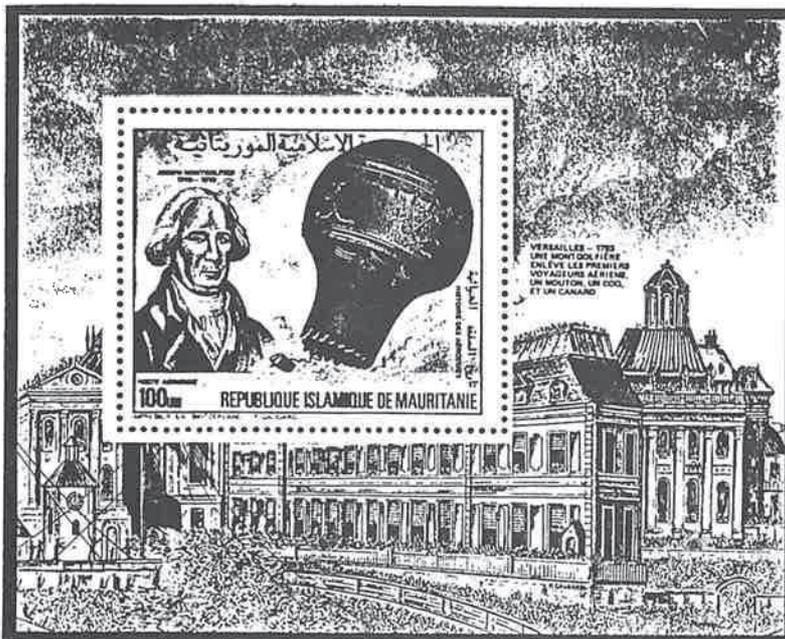


fig 3. montre Joseph Montgolfier et non Etienne



fig 4

Sous la nacelle on fixe donc un panier rond en osier avec trois animaux : un mouton, un coq et un canard.

A 12 h 56, le feu est allumé sous l'estrade. L'enveloppe s'arrondit en 7 minutes environ.

Quelques instants après, la magnifique bulle or et bleu-roi s'élève majestueusement en direction de la chapelle, pour atteindre une altitude estimée à plus de 500 m, et filer vers le Nord-est.

Le ballon s'affaissera au sol, après huit minutes de vol, dans les bois de Vaucresson, au carrefour du Font-Maréchal, à 3 kms ou 3 Kms ½ du château.

Des cavaliers arrivent, dont Pilâtre de Rozier, qui "cõtracte à cet instant le virus définitif de l'aérostation". Les animaux se portent bien. Le mouton vécut une retraite d'honneur à la ménagerie du roi.

Etienne de Montgolfier fut reçu magnifiquement par le roi et Marie-Antoinette. Ce fut une journée tout à fait mémorable.

LES QUESTIONS QUI SE POSENT L'article pourrait se terminer là, mais la philatélie qui se plaît à tout compliquer nous amène à nous poser de sérieuses questions.

A/ Comment s'appelait le ballon ?



fig. 5

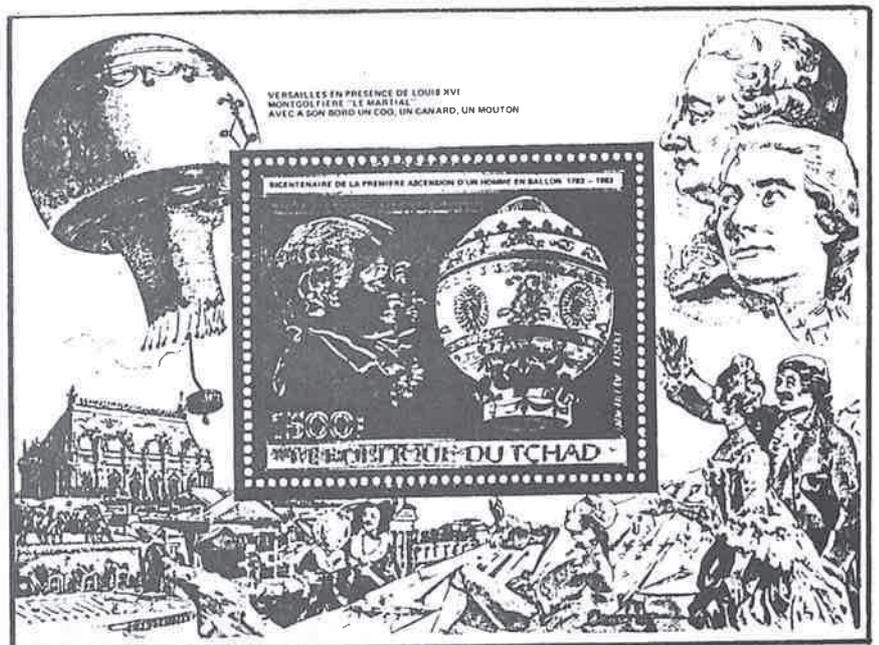


fig. 6

La gravure initiale (fig n°1) parle du ballon Réveillon. Aucun des articles ne mentionne le nom de l'aérostate. Les images de certains blocs (fig 4 et 6) parlent de : la mongolfière "Le Martial".

Ne peut-on pas penser que le ballon construit en grande partie par les ateliers Réveillon avait été "baptisé" le Martial" par Montgolfier, mais que le nom du constructeur a prévalu dans l'imagerie populaire.?

B/ Quels passagers ?

Certains documents (fig 3,4 et 6) font explicitement état d'un mouton, d'un coq et d'un canard;

Les récits de l'époque font état des mêmes animaux. On peut donc se rallier à cette opinion.

Mais le timbre de Corée (fig 5) quoique reprenant le décor de la gravure (fig 1) donne (en anglais) "200ème anniversaire du premier vol avec un homme 21 novembre 1783". Cette dernière date est reprise dans le timbre de la fig 6.

C/ Se poserait-il un problème de date ?

Oui et non. Les documents reproduits ci-contre donnent deux dates : 19 septembre et 21 novembre 1783, et mentionnent comme passagers des animaux ou un homme.

Ne s'agirait-il pas tout bêtement de deux envols différents ?

Le 19 septembre le ballon "Le Martial" construit par Réveillon prend l'air, à Versailles, avec trois animaux pour passagers.

Le 21 novembre a lieu le premier vol avec un homme, organisé par Pilâtre de Rozier et le marquis d'Arlandes.

Mais le timbre du Tchad précise bien Paris 21 novembre 1783, car cette expérience eut lieu, non à Versailles, mais au château de la Muette (qui s'étendait de la rue de la Muette à la porte Maillot).

Les Timbres de Mauritanie et du Tchad paraissent donc bien étudiés.

Par contre ceux de Corée et de Centrafricaine sont inexacts car ils situent à Versailles l'expérience du 21 novembre 1783.

L'envol du ballon à hydrogène du physicien CHARLES évoqué par le timbre de Centrafricaine (fig 4) eut lieu le 27 août 1783, aux Tuileries, pour atterrir à Gonesse, après 25 minutes de vol et une altitude de plus de 1.000 mètres. L'essai du 17 septembre n'était donc ni le premier, ni le plus important par ses résultats, mais il avait été tenté devant le Roi et la Cour.

La parole est maintenant aux érudits en la matière, n'est-ce pas, ami Claude Flouard ? Il a fourni les documents philatéliques et autres; il sait sûrement.

E.M.



Entier postal allemand émis pour le 30ème anniversaire de la Proclamation de l'Empire d'Allemagne (Versailles 18 janvier 1871) et qui reproduit l'entrée du château où eut lieu l'ascension du 19 sept 1783.

LES DIFFERENTES VARIETES

suite

E. MOREAU

IV - LES VARIETES DE PIQUAGE

1.- LES NON DENTELES ACCIDENTELS

Il faut insister dès les premières lignes sur le mot "ACCIDENTELS".

Un non dentelé fabriqué comme tel n'est pas une variété.

A partir de 1940, il a été fait pour chaque timbre un tirage de quelques feuilles volontairement non dentelées, distribuées comme les épreuves de luxe à certaines personnalités. Ces vignettes dénuées de tout pouvoir d'affranchissement ne doivent être classées ni dans les variétés, ni même dans les essais. Ce sont des tirages sans nécessité de service.

Pour être une "variété", le non dentelé doit être accidentel et avoir été provoqué par un mauvais réglage de la machine ou un pliage de la feuille de timbres.

Un mauvais réperage d'une feuille entrainera un dérèglement de la dentelure; la rangée supérieure de la feuille ne sera pas dentelée, ou encore la dernière, mais on trouvera dans la marge d'en haut ou d'en bas, une rangée de trous supplémentaire.

Pour bien prouver l'origine accidentelle de l'absence de dentelure, il est indispensable que la vignette fautée soit attenante à une vignette normale, c'est-à-dire que dans la pièce présentée, il faut qu'une partie au moins soit dentelée.



Non dentelé
tenant à dentelé de carnet



Non dentelé tenant à dentelé



Le catalogue "Variétés" mentionne des timbres au type "Liberté" de Gandon non-dentelés accidentels à 0,10 et 1,60 imprimés sur presse R.G.R; ils ne doivent pas être si courants. Cotés 200 frs pour le n° 2177 et 250 frs pour le n° 2219; ils sont encore accessibles pour le moment.

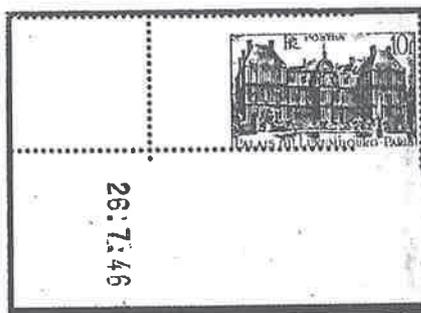
Par contre le catalogue énonce une mise en garde vigoureuse, pour la période d'avant 1940 contre des essais faussement gommés: essais de couleurs, tirages préparatoires etc... Il paraît même que l'on trouve sur le marché des découpures d'entiers faussement gommés.

2.- LES NON DENTELES PARTIELS

Le déplacement accidentel du peigne peut laisser des timbres avec dentelure incomplète, les plus recherchés sont les dentelés sur trois côtés. L'origine de la variété est indiscutable si elle présente un bord de feuille de plus de 1cm, ou si elle se trouve en paire avec une absence de perforation entre les deux timbres.



Non dentelé 3 cotés



Piquage décalé et incomplet



Dentelé 3 cotés

Une variante (fréquente) : les exemplaires dentelés 3 côtés qui présentent un pli doivent être considérés comme des variétés de piquage par pliage, puisque c'est le pli qui est à l'origine de la variété.

On cite aussi une autre variété très spectaculaire : un timbre normal tenant à une partie de non-dentelé par interfeuille. En typographie à plat, la feuille d'impression était coupée par le milieu avant la dentelure pour donner la feuille. Lorsque l'espace entre les planches était trop resserré, la dernière rangée verticale de la feuille gauche était coupée en deux et une partie restait attenante à la feuille de droite.



Paire verticale interfeuille



Non dentelé verticalement



Interfeuille dentelé tenant à non dentelé tête bêche

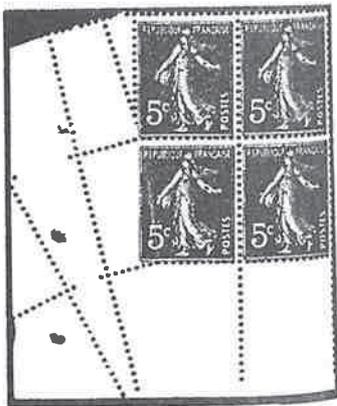
4.- AUTRES VARIETES DE PIQUAGE

Une variété de piquage assez fréquente pour les piquages rotatifs :

Un trou de dentelure est absent sans trace de foulure. Cette variété se trouve avec le R.G.R. dont le cylindre en hérisson voit souvent une ou plusieurs pointes se briser. Cette variété est appelée d'un nom allemand "blind-zahn" (dent aveugle).

LE PIQUAGE PAR PLIAGE

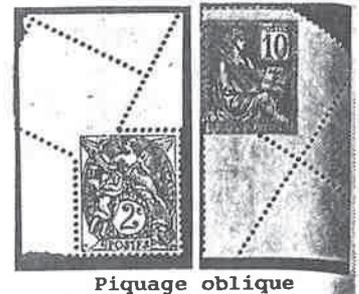
Il arrive aussi que la feuille soit pliée avant le passage sous le peigne. Ces variétés spectaculaires sont assez recherchées, quoiqu'assez communes. Il faut sous-coter les pièces où seule la marge est touchée ou celles où le timbre est peu touché. Par contre il faut surcoter les bandes ou blocs ou blocs bord de feuille avec plusieurs timbres affectés.



Piquage oblique



Piquage oblique



Piquage oblique

PIQUAGE A CHEVAL

Le mauvais positionnement de la feuille sur la machine peut provoquer des piquages déplacés ou à cheval, suivant qu'ils empiètent plus ou moins sur les timbres.

Un piquage déplacé qui empiète au moins d'un quart sur le timbre est intéressant. S'il touche seulement la marge, ou à peu près, c'est seulement un mauvais centrage. Il faut surcoter au contraire le décalage des deux côtés, le piquage en croix, le piquage au milieu du timbre



Double Piquage et incomplet



Piquage déplacé



Piquage à cheval



Piquage à cheval



Piquage à cheval



Piquage à cheval

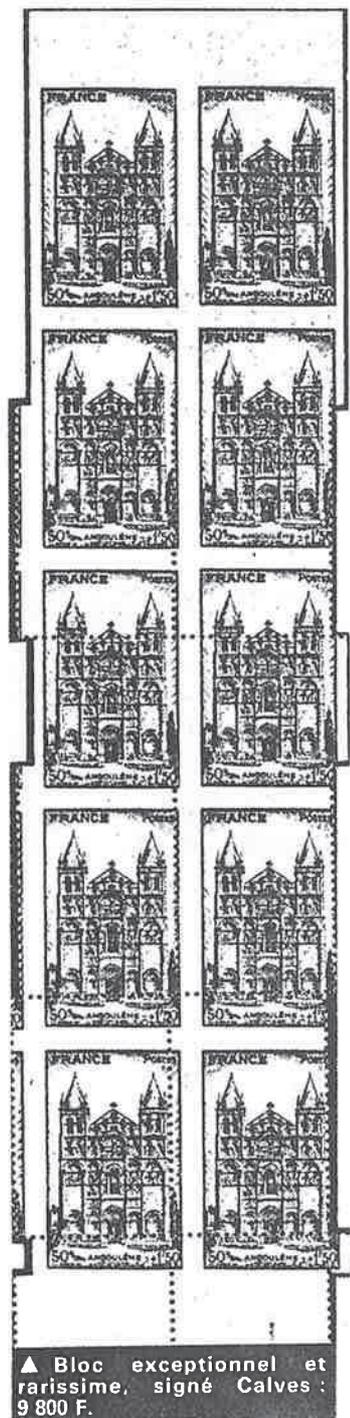
LES PIQUAGES MULTIPLES

Dans certains cas, le mouvement du peigne et l'avancement de la feuille ont été mal coordonnés. Le plus souvent, une rangée de la feuille se trouve piquée plusieurs fois et sur plusieurs côtés.

Si le peigne a travaillé deux fois sur une feuille qui n'a pas bougé les trous sont seulement agrandis et de forme ovale.

En cas de décalage, la dernière rangée de la feuille se trouve alors dentelée seulement sur trois côtés.

Les piquages doubles sont plus fréquents, les piquages triples sont plus rares.



proposé par
Mr. Pagnanini
négociant à Paris

DENTELURES NON CONFORMES

On connaît la dentelure 11 du 20 frs Pont du Gard N° 262. De même certains timbres pour la Croix-Rouge, les personnages célèbres... ont un piquage différent selon qu'ils sont émis en feuilles ou en carnets, ce qui permet d'en reconnaître l'origine.

Citons pour mémoire les dents massicotées des carnets, ce qui a provoqué quelques bizarreries. Depuis 1986, certains carnets vendus non pliés ont des timbres dentelés sur 3 côtés, l'un des côtés horizontaux est non dentelé.



*Comptoir Vendéen
des Métaux Précieux*



**ACHAT-VENTE
OR-ARGENT**

Visite à domicile

DU DÉBRIS AU LINGOT
BILLETS ANCIENS - PIÈCES DÉMONÉTISÉES

Paie ment comptant

9, place du Marché - 85000 LA ROCHE-SUR-YON - Tél. 51.62.75.39

ACHAT

VENTE



L'ECLIPSE

LIBRAIRIE ANCIENNE

PRESSE ILLUSTRÉE . JULES-VERNE

4 rue du Passage . La Roche-sur-Yon .

Tel. 51 62 75 39

JCA



Cabinet SÉGUINEAU

"Le Richelieu"

Rue Paul-Doumer

85000 LA ROCHE SUR YON

TOUTES ASSURANCES I.A.R.D. — VIE



51.37.03.79 - 51.37.22.60

Télex 700 803

C. C. P. Nantes 59-97

OMNIELECT
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

logements
confortables
et économes

OMNIELECT
CHAUFFAGE ELECTRIQUE



RENSEIGNEMENTS

LA ROCHE-SUR-YON
Tél. 51.62.26.57

FONTENAY-LE-COMTE
Tél. 51.69.32.23

TONNAY-CHARENTE
Tél. 46.87.00.99